

Maurice Cusson, Pierre Tremblay, Louise L.-Biron,
Marc Ouimet et Rachel Grandmaison

CRIMINOLOGUES, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(août 1994)

“LA PRÉVENTION DU CRIME
*Guide de planification
et d'évaluation*”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice Cusson, Pierre Tremblay, Louise L.-Biron, Marc Ouimet et Rachel Grandmaison

LA PRÉVENTION DU CRIME GUIDE DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION.

Montréal : École de criminologie, Université de Montréal, août 1994.

M Marc Ouimet, criminologue, nous a accordé le 11 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : marc.ouimet@umontreal.ca ou ouimetm@ere.umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

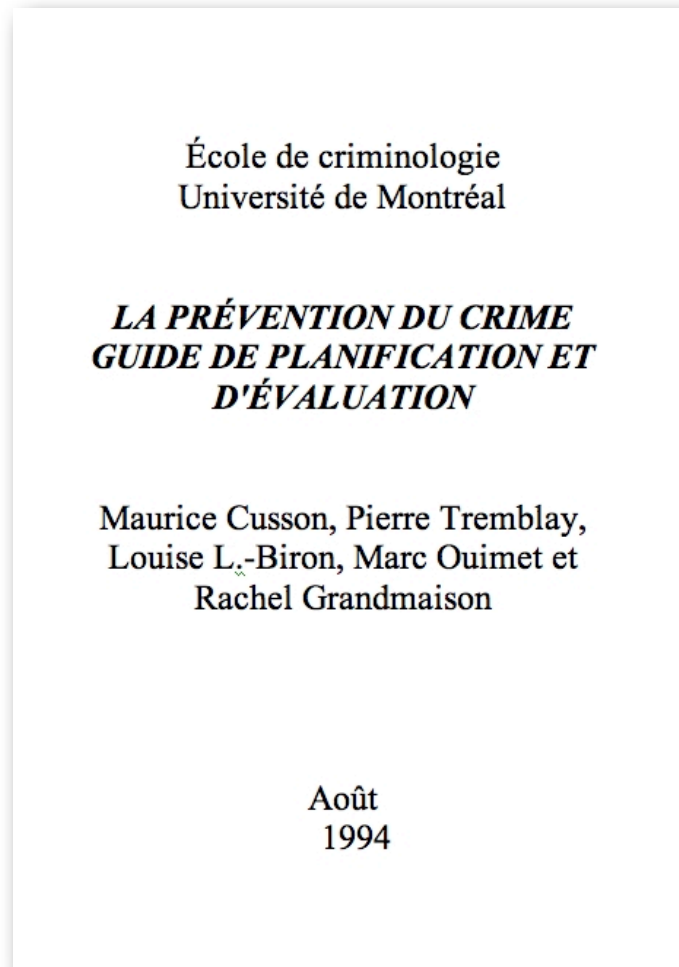
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition numérique réalisée le 25 novembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Maurice Cusson, Pierre Tremblay, Louise L.-Biron,
Marc Ouimet et Rachel Grandmaison

**LA PRÉVENTION DU CRIME
GUIDE DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION.**



Montréal : École de criminologie, Université de Montréal, août 1994.

Table des matières

[Avant-propos](#)

[Introduction](#)

[Chapitre 1.](#) Qu'est-ce que la prévention du crime?

- 1.1. [Définition](#)
- 1.2. [Classification](#)
- 1.3. [Les bases théoriques de la prévention](#)
 - 1.3.1. [La prévention situationnelle](#)
 - 1.3.2. [La prévention individuelle](#)
 - 1.3.3. [La prévention mixte](#)
- 1.4. [Les mesures prometteuses](#)
 - 1.4.1. [Les mesures de prévention situationnelle](#)
 - 1.4.2. [Prévention individuelle portant sur le potentiel délinquant actuel: mesures prometteuses.](#)

[Chapitre 2.](#) Comment concevoir et planifier un projet de prévention ?

- 2.1. [L'identification et l'analyse d'un problème criminel](#)
- 2.2. [Des buts clairs, spécifiques et mesurables](#)
- 2.3. [Des moyens pour peser sur une cause prochaine du crime](#)
- 2.4. [La concentration des moyens](#)
- 2.5. [La mobilisation des partenaires](#)

[Chapitre 3.](#) Comment évaluer un projet de prévention du crime ?

[Introduction](#)

- 3.1. [Deux exemples](#)
- 3.2. [Éléments de base d'une évaluation](#)
- 3.3. [Le facteur temps](#)
- 3.4. [Les aléas de la mise en oeuvre](#)

- 3.5. [Problèmes d'interprétation](#)
- 3.6. [La crédibilité de l'évaluation et sa diffusion](#)

[Chapitre 4.](#) Les sources de données

[Introduction](#)

- 4.1. [Les données quantitatives sur la criminalité](#)
- 4.2. [Comment exploiter les statistiques policières?](#)
- 4.3. [Comment exploiter les données de recensement?](#)
- 4.4. [Mise en garde sur les questionnaires](#)
- 4.5. [Les données qualitatives](#)

[Appendice I.](#) Énumération des mesures de prévention prometteuses

[Appendice II.](#) Références annotées sur la méthodologie d'évaluation de projets de prévention du crime

[Références](#)

Maurice Cusson, Pierre Tremblay, Louise L.-Biron,
Marc Ouimet et Rachel Grandmaison

**LA PRÉVENTION DU CRIME
GUIDE DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION.**

Montréal : École de criminologie, Université de Montréal, août 1994.

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

En avril 1993, le président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, Monsieur Yvan Bordeleau, remettait son rapport à Monsieur Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique. Il y était question, entre autres, de l'importance de la planification et de l'évaluation en matière de prévention. Pour donner suite aux travaux de cette Table ronde, le Ministère de la Sécurité publique, par la voie de Monsieur Michel Patenaude de la Direction de la prévention nous a demandé de préparer un guide sur l'évaluation de la prévention du crime.

C'est grâce à l'appui financier du Ministère de la Sécurité publique que ce guide a vu le jour.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

La prévention est comme la vertu : personne n'est contre. Et tout le monde y contribue à divers degrés : les services policiers, les municipalités, les écoles, les groupes communautaires, la sécurité privée, les gouvernements.... En fait, tous les citoyens et toutes les entreprises adoptent un minimum de mesures de prudence qui relèvent de la prévention du crime. Mais que savons-nous de l'efficacité de cette activité multiforme ? Au Québec, nous n'en savons pas grand-chose ou, plus précisément, nous en savons ce que nous apprennent les recherches réalisées ailleurs : aux États-Unis, en Angleterre, aux Pays-Bas, en Australie... Dans ces pays, maints projets de prévention ont subi le test d'une évaluation scientifique. Plusieurs ont passé l'épreuve avec succès, plusieurs autres ont échoué. Grâce à des évaluations répétées, un savoir s'accumule sur ce qui "marche" et ce qui ne "marche" pas en la matière. Curieusement, la francophonie est passée à côté de ce mouvement. Il est pratiquement impossible d'y trouver des évaluations scientifiques de programmes de prévention du crime. Le premier but de ce texte est de stimuler le développement de ce type de recherche.

Évaluer un projet de prévention du crime, c'est apporter une information utile et rigoureuse relativement à son impact sur la criminalité. Une véritable évaluation ne se satisfait pas d'un dénombrement des actions posées par les intervenants. Il est, bien sûr, utile de savoir combien de réunions ont été tenues ou combien de visites de sécurité ont été effectuées. C'est même nécessaire au contrôle de la mise en oeuvre d'un projet. Mais évaluer, c'est aller jusqu'aux résultats et aux effets. La fréquence des délits ciblés a-t-elle diminué à cause de l'intervention ? Toute la question est là.

Il se trouve des projets de prévention qui sont "évaluables" à des coûts raisonnables et d'autres qui ne le sont pas. Parmi les premiers, nous trouvons des actions spécifiques ciblées sur un problème criminel circonscrit et conçues pour produire un résultat à court ou à moyen terme. Parmi les seconds, nous trouvons les projets diffus ou dont les effets préventifs ne sont attendus que plusieurs années après le début des opérations. Il existe aussi des programmes de prévention qui méritent plus que d'autres d'être évalués. En effet, dans l'état actuel des connaissances, nous savons que certaines mesures offrent des chances raisonnables de faire reculer le crime si les conditions favorables sont réunies. Nous savons aussi qu'il en est d'autres qui ne produiront probablement aucun effet, même dans les meilleures conditions.

Ce guide s'intéresse prioritairement aux projets suffisamment circonscrits pour qu'il soit possible de les évaluer avec des moyens abordables et aux mesures qui méritent de l'être.

Mais pourquoi évaluer ? Tout d'abord, pour éclairer la décision. Quelles mesures choisir pour faire reculer le vol à main armée ? Tel programme pourrait-il être étendu dans d'autres secteurs ? Ou faut-il, au contraire, y mettre un terme parce qu'il ne donne rien.

L'argent se fait rare. Des coupures s'imposent. Mais tous conviendront qu'il vaudrait mieux cesser de financer les programmes qui ne produisent pas les résultats qu'on attend d'eux. Et s'il faut couper, il est plus facile de supprimer les opérations dont on ne connaît pas l'efficacité que celles qui ont fait leurs preuves. Au Québec aussi bien qu'en France, la prévention du crime occupe une position vulnérable parce que, n'ayant pas été évaluée, il est impossible d'en démontrer l'utilité, chiffres à l'appui. Devant l'administrateur aux abois à cause des déficits accumulés, l'argument des bons sentiments aura moins de poids que celui de l'efficacité. Durant les années 1970, les autorités américaines se demandaient si elles devaient continuer de soutenir les vastes projets de prévention connus sous l'étiquette "Mobilization for Youth". Comme ils n'avaient pas été évalués, on n'eut pas d'argument convainquant à opposer à ceux qui affirmaient qu'on y dépensait de l'argent en pure perte. Aujourd'hui "Mobilization for Youth" n'est plus qu'un souvenir.

En dernière analyse, l'évaluation est une école de rigueur, de compétence et d'efficacité. Sachant qu'il sera évalué, l'intervenant luttera contre le laisser-aller, l'imprécision, le saupoudrage, le travail bâclé et le ritualisme. Confronté aux résultats de son action, il tirera les leçons de ses succès et de ses échecs. Il corrigera le tir. Il sera plus exigeant pour lui-même et pour les autres. Bref, il deviendra plus compétent et plus efficace.

Dans ce guide, nous avons privilégié la simplicité sans avoir toujours réussi à éviter la complexité. Il est déjà difficile de prévenir le crime et d'en évaluer les résultats, compliquer inutilement les choses serait suicidaire. Même les projets de prévention modestes ne sont pas faciles à concevoir, à planifier et à mettre en oeuvre. Même les devis de recherche simples sont remplis d'embûches. (Berk et Rossi, 1990, p.98). Cela nous a conduits à éviter toute complication inutile. Cependant concevoir et évaluer un projet de prévention valable exige compétences et connaissances. Cela demande aussi de la subtilité. En effet, quand on y pense, l'effet souhaité de la prévention est une série de non-événements : moins de crimes. Ce résultat n'est pas immédiatement perceptible. C'est le rôle de l'évaluateur compétent de déceler cet effet et de rendre visible l'invisible (Willemse et de Waard, 1993).

"L'élaboration de programmes efficaces de prévention de la criminalité doit s'appuyer sur des diagnostics sérieux du problème, sur une analyse poussée de leurs composantes, sur une action bien planifiée et sur une évaluation sans complaisance des résultats" (*Rapport de la Table ronde sur la Prévention de la criminalité* ; 1993, p. 194). Avec les auteurs de cette citation, nous pensons qu'il faut avoir une conception intégrée de la prévention, une conception qui articule dans un tout le diagnostic, l'analyse, la planification et l'évaluation. Dans ce guide, la prévention n'est pas dissociée de l'évaluation. Cette dernière s'articule étroitement à des projets de prévention spécifiques, opérationnels et explicites. C'est à cette condition que l'on saura précisément ce qui est évalué et selon quel critère. Cela nous conduit aussi à proposer une méthodologie de l'évaluation rigoureusement ajustée au type de prévention proposé. C'est pourquoi, bien que l'évaluation soit la première préoccupation de ce guide, nous avons jugé indispensable de traiter aussi de la nature de la prévention, puis de sa planification. Cela nous a conduits à diviser ce document en quatre chapitres.

Dans le premier, nous proposons une définition de la prévention, suivie d'une classification et d'une théorie ; le chapitre se termine par une énumération des mesures de prévention prometteuses dans l'état actuel des connaissances.

Le deuxième chapitre est consacré à la conception et à la planification des projets de prévention. Nous dirons comment un projet devrait être élaboré pour qu'il mérite ensuite de subir le test de l'évaluation.

Le troisième chapitre traite de la méthodologie de la recherche évaluative adaptée à la prévention.

Le quatrième et dernier chapitre traite des données dont on a besoin pour évaluer la prévention : leurs sources et leur cueillette.

Chapitre I

Qu'est-ce que la prévention du crime ?

1.1 Définition

[Retour à la table des matières](#)

Par prévention du crime, nous désignons les interventions non-pénales sur les causes prochaines des événements criminels dans le but spécifique de réduire leurs risques ou leur gravité ¹.

Prévenir un crime, c'est s'attaquer à ses causes ; c'est faire en sorte qu'une des conditions nécessaires du crime ne soit pas présente au moment où il aurait pu être commis. L'intervention préventive prétend donc briser un des maillons rapprochés de la chaîne causale qui aurait abouti au crime s'il n'avait été brisé.

Le terme *cause* est ici pris dans le sens large de tout ce qui influe sur la probabilité d'un délit. Certaines causes sont liées au mode de vie et aux caractéristiques de certains individus : leur habitude de faire l'école buissonnière, leur fréquentation de camarades délinquants, leur impulsivité, le laisser-aller de leurs parents... D'autres causes proviennent des circonstances qui conduisent ces individus à espérer se procurer des plaisirs illicites faciles, rapides et sans risque de sanction.

¹ Cette définition s'inspire de Ekblom (1994) qui définit la prévention en ces termes : "intervention in the mechanisms that cause criminal events" (p. 194). Il insiste un peu plus loin sur la nécessité d'intervenir sur les " proximal circumstances" c'est-à-dire sur les mécanismes qui agissent directement sur l'événement criminel.

L'être humain étant orienté vers un avenir plus ou moins proche, les circonstances qui influent sur ses anticipations contribuent à la causalité de ses actions. C'est en ce sens que la découverte par deux jeunes fugueurs d'une automobile sport dont le moteur tourne au ralenti alors qu'il n'y a personne en vue est une des causes du "joyride" qu'ils sont sur le point d'entreprendre.

Les causes *prochaines* du crime sont les facteurs directement liés à l'événement criminel et qui lui sont rapprochées dans le temps et dans l'espace. La première cause rapprochée du crime est un *délinquant potentiel*, c'est-à-dire un individu motivé à commettre un crime et dépourvu de contrôles personnels et sociaux. Exemple : un adolescent peu scrupuleux qui aimerait bien éprouver la griserie de la vitesse. La deuxième cause rapprochée est la *situation précriminelle* : l'ensemble des circonstances qui font qu'un délit peut être réalisé avec profit et sans risque excessif. Exemple : la puissante voiture avec les clefs de contact en l'absence du propriétaire ou de tout autre témoin gênant ².

Par opposition, les causes lointaines du crime sont les facteurs qui n'ont qu'une influence indirecte et à long terme sur sa probabilité d'occurrence. De nombreux délinquants ont été gravement négligés durant leur petite enfance : mère abandonnée, trop jeune, isolée, pauvre et désemparée. Très souvent, ils sont issus d'un sous-prolétariat dépendant et marginalisé. Il importe de lutter contre la pauvreté, contre la dépendance, contre l'isolement social et contre la dissolution des familles. Ce sont à de telles causes du crime que l'on s'attaque quand on mène une politique de revenu garanti, de rénovation urbaine, de logement ou d'aide à l'enfance. Ces politiques sont parfaitement défendables, mais elle poursuivent à juste titre des objectifs autres - et souvent plus importants - que la prévention du crime : faire reculer la pauvreté, créer des emplois... Par souci de rigueur et de précision, nous délimitons, pour la prévention, un champ que nous voulons ni trop ni trop peu étendu ³.

² Sur une vision légèrement différente de la causalité dans une perspective de prévention, voir Waller (1992).

³ C'est aussi le choix d'auteurs comme Brantingham et Brantingham (1990) ainsi que de Gassin, (1988 et 1992).

Le premier et le plus important but de la prévention du crime est d'en réduire *le risque*. Il s'agit donc d'agir là où on peut prévoir que des crimes pourraient être commis si rien n'est fait. Cela suppose que, avant d'intervenir, l'on repère les zones de risques criminels. Un autre but possible de l'intervention sera de faire baisser la gravité des crimes ciblés. Par exemple, pour limiter *la gravité* des blessures infligées durant les bagarres dans les stades, on vendra les boissons dans des contenants en plastique.

Il est d'usage de restreindre la prévention à des mesures *non-pénales*. C'est pourquoi nous ne traiterons pas des actions dont la finalité est dissuasive et des mesures qui visent la réhabilitation, la neutralisation, la réparation à la victime ou la rétribution : enquête policière, arrestation, déjudiciarisation, procès, sentence, libération conditionnelle. Cela dit, il nous semble évident que toute politique de prévention doit être complétée par une action répressive et que les deux catégories de mesures se soutiennent mutuellement.

1.2 Classification

[Retour à la table des matières](#)

Au Québec, la Table ronde sur la Prévention de la criminalité (1993) présidée par M. Yvan Bordeleau inscrit les mesures de prévention dans une intéressante classification des actions visant la réduction de la criminalité. Les auteurs du rapport distinguent d'abord trois catégories de cibles. En prévention *primaire*, on rejoint la population en général. En prévention *secondaire*, on vise la population à risque et en prévention *tertiaire*, ce sont les délinquants avérés que l'on veut rejoindre. Ensuite, les auteurs proposent une autre distinction tripartite selon le type de stratégie adoptée : 1. *le développement socio-économique*, 2. *la réduction des occasions de délit*, et, 3. *la responsabilisation*. En combinant les trois catégories de cibles et les trois genres de stratégies, les auteurs obtiennent neuf types de prévention.

Cette classification présente l'avantage d'être ouverte et complète. Elle accorde une place de choix aux mesures sociales qui ont un im-

pact à long terme sur la criminalité. Et elle aide à comprendre que nos stratégies doivent viser plusieurs cibles et une diversité de causes.

Cependant l'organisation du champ qui prévaut de plus en plus chez les spécialistes internationaux part d'une distinction entre l'action préventive sur les *circonstances* dans lesquelles les délits pourraient être commis, d'une part, et sur les *délinquants potentiels*, d'autre part, c'est-à-dire sur les individus qui risqueraient de commettre des délits si les conditions propices au passage à l'acte étaient réunies ⁴.

Cela nous donne deux types de base : 1- la prévention situationnelle, quand l'intervention porte sur les circonstances dans lesquelles des délits risquent d'être commis et 2- la prévention individuelle qui fait porter les efforts sur ce qui favorise le potentiel délinquant des individus à risque. La prévention individuelle se subdivise à son tour en deux sous-types :

- la prévention du potentiel délinquant *actuel*, par exemple, la lutte contre l'absentéisme scolaire dans un groupe d'adolescents à risque ; et,
- la prévention *développementale* qui porte sur les facteurs qui, durant l'enfance, contribuent au développement ultérieur d'une propension durable à la délinquance. Elle repose sur l'idée que la délinquance résulte de caractéristiques personnelles stables acquises tôt durant le développement de la personne. Il s'agit d'empêcher que des enfants à risque ne deviennent des adolescents inadaptés ou des délinquants persistants. Par exemple, on offre aux familles monoparentales isolées et désemparées des garderies, des pré-maternelles avec des programmes enrichis et de la formation visant à améliorer la compétence éducative des parents (voir Mc Cord et Tremblay (eds.), 1992 ; Patterson et

⁴ Sur la classification voir aussi Gassin (1992) et Waller (1994).

al., 1982 ; Graham, 1990 ; Tremblay et Craig, 1994) ⁵. Malgré son grand intérêt, nous ne nous attarderons pas à la prévention développementale parce qu'elle s'inscrit dans le long terme et parce que nous ne traiterons pas, dans ce guide, de l'évaluation de programmes qui exigeraient des investissements considérables et dont l'impact sur la délinquance prendra 5, 10 ou 15 ans à se faire sentir.

La prévention mixte. Il ne manque pas de projets de prévention qui combinent des mesures portant simultanément sur les situations pré-criminelles et sur les délinquants potentiels. Certains auteurs placent ces programmes sous la rubrique de "prévention communautaire" ⁶. C'est ainsi que les projets dits de surveillance de quartier, combinent des mesures situationnelles (surveillance par les voisins, marquage des objets de valeur, patrouilles de citoyens et inspection de sécurité dans les résidences) et des mesures sociales (maison de jeunes pour adolescents à risque, amélioration des contrôles sociaux). Le plus précis nous semble être de parler de prévention mixte pour désigner ces programmes.

Le tableau suivant permet de voir en un coup d'oeil notre classification.

⁵ Dans une revue des écrits très fouillée, Tremblay et Craig (1994) démontrent que des interventions précoces et intenses sur des sujets à risque font baisser la probabilité de délinquance ultérieure. Ils montrent qu'il est aussi possible de réduire les troubles de comportement, d'améliorer le fonctionnement cognitif et de rendre les parents plus compétents. Encore faut-il que les interventions se produisent de préférence dès l'âge de la maternelle. Si on intervient seulement à l'adolescence, l'impact sur les prédispositions délinquantes est faible ou nul. Il semble qu'à l'adolescence, ces prédispositions se soient structurées dans des patterns rigides qui résistent au changement.

⁶ La prévention communautaire porte souvent sur un quartier dont on veut renforcer la cohésion et les contrôles sociaux par un ensemble de mesures visant les délinquants potentiels et les occasions de délits (Graham, 1990, p.104). Ekblom et Pease (1994) sont assez critiques à l'endroit de ce type de prévention. Le terme "communautaire" est imprécis et confus. S'agit-il d'oeuvrer pour créer une communauté ou d'utiliser la communauté comme moyen ? Ils regrettent que l'on garde le silence sur le mécanisme par lequel on prévient le crime.

TYPES DE PRÉVENTION

I- La prévention situationnelle (portant sur les situations pré-criminelles et sur les occasions).

II- La prévention individuelle (portant sur les délinquants potentiels et sur leurs dispositions criminelles).

1- La prévention du potentiel délinquant actuel (agissant sur les facteurs qui, à court terme, prédisposent les individus à réagir de manière criminelle).

2- La prévention développementale (qui agit sur les facteurs à long terme du potentiel délinquant durable).

III- La prévention mixte ou « communautaire » (qui combine des mesures situationnelles et individuelles).

1.3 Les bases théoriques de la prévention

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce qui suit, nous présenterons sommairement les notions sur lesquelles reposent les formes de prévention dont il sera question dans ce guide.

1.3.1 La prévention situationnelle

On entend par prévention situationnelle l'ensemble des mesures non pénales visant à empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles une série de délits semblables sont commis ou pourraient l'être (Cusson, 1992). Il s'agit donc d'éviter l'accomplissement d'actes que des délinquants potentiels pourraient

commettre en supprimant l'occasion de les poser ou en la rendant moins intéressante.

L'encadré qui suit résume un projet de prévention situationnelle assez élaboré.

1- Prévention situationnelle dans les transports publics en Australie

A- Dans les transports publics (trains, autobus et tramway) de l'État de Victoria en Australie, les voyageurs craignaient pour leur sécurité, ce qui faisait baisser la fréquentation de ces moyens de transport. Cette peur n'était pas seulement due à la criminalité de violence (690 crimes contre la personne en 1990) mais à la malpropreté des véhicules et des stations, à l'effet intimidant des graffitis qui s'accumulaient, aux comportements agressifs de groupes de voyous et à l'effet amplificateur des médias qui rendaient compte des incidents.

B- Les mesures adoptées à partir de la fin de 1990 furent les suivantes :

- grand ménage des stations et des véhicules incluant un nettoyage des graffitis (en 1991), suivi d'un programme de nettoyage rapide visant à éliminer les graffitis dès leur apparition. La communauté participe à cet effort ;
- installation de téléphones publics dans toutes les stations métropolitaines ;
- amélioration de l'éclairage dans les stations ;
- patrouilles de police ciblées sur les secteurs problématiques et aux heures où les troubles ont tendance à se manifester ;
- installation de télévision en circuit fermé dans les stations, les trains et les autobus ;
- présence accrue des préposés du système de transports publics ;
- gardes de sécurité circulant dans les trains.

C- Ce train de mesures fait baisser le nombre de crimes contre la personne de 42%. Les autres types de délits ont aussi baissé. Le vandalisme chute fortement (700 fenêtres brisées par semaine en 1990 contre une centaine en 1992). Le nombre des graffitis diminue aussi considérablement (Carr et Spring, 1993).

La prévention situationnelle repose sur une réflexion théorique articulée portant sur la rationalité des choix pris par les délinquants, sur la théorie des opportunités, sur les stratégies criminelles, sur le déplacement, sur l'espace défendable et sur l'aménagement du milieu (Newman, 1972 ; Cohen et Felson, 1979 ; Cusson, 1981, 1986, 1990 ; McInnis, 1982 ; Cornish et Clarke (eds), 1986 ; Moran et Dolphin, 1986 ; Poyner et Webb, 1991 ; Felson, 1994). Ces auteurs acceptent le postulat selon lequel les délits résultent en partie de choix influencés par les données immédiates des situations dans lesquelles se trouvent leurs auteurs (Clarke, 1980). La stratégie préventive consiste à peser sur les décisions que prennent les délinquants avant qu'ils ne passent à l'action. Elle atteint son but quand elle fait en sorte que ceux-ci ne sont pas exposés à la tentation de transgresser la loi ou quand, devant la tentation, ils aboutissent à la conclusion que le geste qu'ils désirent poser est trop difficile, trop risqué et trop peu profitable. L'intervention se donne donc pour cible *la situation précriminelle*, c'est-à-dire les circonstances extérieures qui précèdent et qui entourent le délit pour le rendre plus ou moins profitable, plus ou moins risqué ou plus ou moins facile. (Cusson, 1992).

Les dimensions des situations précriminelles sont au nombre de trois :

- tout ce qui se rapporte aux *victimes*, aux *cibles* ou aux *clients* des délinquants (dans les cas de trafics de drogues ou de biens volés).
- les *conditions* qui rendent possible la *convergence* spatio-temporelle du délinquant potentiel et de sa victime (ou de sa cible ou de son client).
- *le contexte physique et social* qui contribuera à rendre le délit envisagé plus ou moins faisable, plus ou moins *gratifiant* et plus ou moins *risqué*. Par exemple, un éclairage insuffisant, l'absence d'un gardien et la présence d'une porte arrière permettant au cambrioleur de fuir rapidement.

1.3.2 La prévention individuelle

[Retour à la table des matières](#)

Par prévention individuelle, nous entendons les interventions non-pénales sur les délinquants potentiels visant à atténuer leur propension au crime.

Supposons que plusieurs individus soient placés devant exactement la même situation précriminelle. L'on posera que ceux d'entre eux qui commettront alors un crime ont une propension à la délinquance plus forte que ceux qui auront résisté à la tentation. Quételet (1835, p. 249) parlait de "penchant au crime" pour désigner cette probabilité plus ou moins grande de commettre un crime quand, par hypothèse, les circonstances extérieures sont maintenues constantes.

Dans ce qui suit, on verra un exemple de projet de prévention individuelle portant sur les facteurs contemporains du penchant au crime.

2- Prévention individuelle dans des écoles des Pays-Bas

A- Trois écoles secondaires professionnelles des Pays-Bas sont affligées de taux élevés d'absentéisme scolaire et d'abandon précoce des études. Sachant que les troubles scolaires et l'absentéisme sont en forte corrélation avec la délinquance, les auteurs du projet décident d'agir sur les élèves qui s'absentent souvent de l'école.

B- L'intervention comporte quatre dispositifs :

- 1- On instaure dans les trois écoles un système informatisé d'enregistrement des absences.
- 2- On prend l'habitude de téléphoner systématiquement à tous les parents le matin même où l'absence de leur enfant est signalée.
- 3- On embauche des conseillers scolaires qui font le suivi des élèves s'étant absentés, qui traitent des problèmes disciplinaires, qui rencontrent les élèves qui parlent d'abandonner les études et qui conseillent les enseignants sur ces questions.
- 4- On crée des classes spéciales dans lesquelles les élèves qui faisaient l'école buissonnière sont placés durant trois mois au maximum (pour permettre un retour rapide dans les classes normales).

C- Ces mesures font baisser significativement la fréquence des absences non justifiées des écoles. Avant le programme, on calculait une moyenne de 1.4 heure d'absence par élève par semaine et quand le programme fut pleinement en opération, cette moyenne était tombée à 0.5 heure. (Willemse, 1994).

Les facteurs qui exercent une influence à court ou à moyen terme sur les prédispositions à la délinquance tombent sous cinq rubriques.

- *Les insuffisances de la régulation et du lien social* : parents absents, indifférents, négligents, laissant l'enfant sans surveillance et sans discipline ; adolescents qui sont insuffisamment intégrés à leur milieu familial, scolaire ou professionnel ; troubles, in-conduite et absentéisme scolaire, déracinement et marginalité, (voir, par exemple, LeBlanc, 1994 et Fréchette et LeBlanc, 1987).
- La fréquentation de *pairs délinquants*, la co-délinquance, l'appartenance à des réseaux délinquants ou criminels. (Reiss, 1988).
- Des *besoins insatisfaits* qui pourraient être comblés par des moyens illégitimes : besoins d'argent pour payer des dettes ou pour satisfaire un désir pressant, besoin d'action, de stimulation et d'excitation, frustration, désir de vengeance...
- La consommation excessive d'alcool et d'autres drogues.
- Les faiblesses de la personnalité et du caractère associées à la délinquance persistante : insuffisance du contrôle de soi, impulsivité, égocentrisme, présentisme... (Gottfredson et Hirschi, 1990).

Les finalités de la prévention individuelle centrée sur les facteurs actuels découlent de ces constats. On voudra aider les sujets à risque à satisfaire leurs besoins essentiels et leurs aspirations légitimes ; on visera à faciliter leur insertion familiale, scolaire et professionnelle ; on soutiendra les contrôles sociaux informels à l'école et dans la famille ; on voudra faire reculer l'échec scolaire, l'absentéisme et l'abandon précoce des études ; on découragera les regroupements délinquants et on s'efforcera de démanteler leurs réseaux ; on luttera contre l'abus d'alcool et de drogues et on fera acquérir aux sujets à risque les habiletés sociales qui leur manquent.

1.3.3 La prévention mixte

[Retour à la table des matières](#)

Comme la prévention mixte combine des mesures situationnelles et individuelles, c'est par un exemple que sa nature peut être le mieux saisie.

3- Prévention mixte dans des HLM de Delft

A- Les habitations à loyer modique d'un quartier de Delft en Hollande étaient affligées de maints problèmes : décrépitude et délabrement des édifices, loyers non payés et délits en tous genres.

B- En consultation avec les résidents de ces HLM, on adopta le train de mesures suivantes :

- aménagement d'un centre de loisir pour les jeunes habitant ces habitations ;
- embauche d'un animateur de loisir pour ces jeunes ;
- engagement de sept préposés ayant pour tâche de surveiller les lieux, faire les réparations nécessaires et de négocier avec les locataires pour régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient ;
- aménagement du milieu physique pour améliorer les contrôles des accès des parcs et des rues des alentours.

C- Le tableau montre les résultats de l'expérience en utilisant comme mesure le nombre des délits par 100 logements.

	Avant	1 an après	2 ans après	3 ans après
Taux de délits par 100/H dans le secteur expérimental	74	50	32	36
Taux dans l'ensemble de la ville de Delft	33	35	35	31

La baisse fut particulièrement significative pour le vandalisme, les vols dans les boîtes aux lettres et pour les délits liés à la drogue. Par contre, ni la fréquence des introductions par effraction, ni celle des crimes de violence n'en furent affectées. (Willemse, 1994).

1.4 Les mesures prometteuses

[Retour à la table des matières](#)

Contrairement à ce que croient de trop nombreux pessimistes, les projets qui ont contribué à prévenir le crime ne manquent pas. Dans une recension récente de 122 évaluations, Poyner, (1993) dénombre 249 interventions (un projet pouvant contenir plusieurs interventions) ayant été évaluées et 121 qui sont considérées comme des succès. Dans ce qui suit, nous présentons au lecteur une liste assez longue de mesures prometteuses pour l'une des deux raisons suivantes : 1- soit que des évaluations ont établi - souvent de manière répétée - leur efficacité ; 2- soit que les connaissances criminologiques nous autorisent à penser qu'elles pourraient être efficaces et cette hypothèse n'a pas été contredite par une évaluation qui en aurait établi l'inefficacité.

Dire d'une mesure qu'elle est prometteuse ne signifie pas qu'elle peut être efficace en toutes circonstances. C'est dire qu'elle a des chances de l'être à deux conditions : d'abord quelle soit une solution appropriée au problème criminel que l'on veut contrôler et ensuite qu'elle soit correctement mise en oeuvre.

1.4.1 Les mesures de prévention situationnelle ⁷.

1.4.1.1 La surveillance.

Les mesures et les systèmes pour percevoir et détecter les signes d'une activité délinquante et pour ainsi augmenter les risques auxquels les délinquants s'exposent.

- La surveillance par les personnes.
- Les équipements de surveillance.
- Les mesures de détection.

⁷ Pour une liste plus détaillée des mesures, voir l'appendice I.

- L'amélioration de la visibilité des cibles potentielles et des accès. (Voir Ekblom, 1986 ; Grandjean, 1988 ; Burrows, 1991 ; Clarke, 1992 ; Pease, 1992 ; Poyner 1992 ; Scherdin, 1992 ; Van Andel, 1992 ; Reiss et Roth (eds), 1993 ; Willemse, 1994).

1.4.1.2 *Les empêchements physiques au délit :*

Nous désignons par là toutes les mesures de renforcement de la cible qui dressent un obstacle matériel devant l'infracteur pour rendre son délit difficile, sinon impossible à réaliser, ou pour le ralentir dans ses opérations.

- Les obstacles à la pénétration.
- L'immobilisation des cibles.
- Le ralentissement du délinquant lors de sa fuite.
- L'amélioration systématique des protections physiques résidentielles par les inspections de sécurité ("security survey", "visites sécuritaires").

(Voir Mayhew et al., 1976, Lurigio et Rosenbaum, 1986 ; Lindsay et Mc Gillis, 1986 ; Tien et Cahn, 1986 ; Ekblom, 1987 ; Clarke, 1992 ; Poyner et Webb, 1992 ; Poyner, 1993 ; Reiss et Roth (eds), 1993 ; Archambault, 1994).

1.4.1.3 *Les contrôles d'accès.*

Mesures visant à empêcher les intrusions, à contrôler la circulation sur un site et à limiter l'utilisation de services à ceux qui y ont droit.

- Les postes de garde à l'entrée des sites.
- Les contrôles d'entrée dans les blocs appartements.
- Les codes d'accès.

(Young et al., 1978 ; Fennelly, 1989 ; Clarke, 1992 ; Poyner, 1991, Archambault 1994).

1.4.1.4 *Le détournement des délinquants de leurs cibles.*

Modifications de l'environnement, des habitudes et des trajets visant à réduire la fréquence des contacts entre les délinquants potentiels et leurs cibles.

- Aménager les trajets pour éviter la convergence des délinquants potentiels et de leurs cibles.
- Situer les lieux de rassemblement des délinquants potentiels loin de leurs cibles.
- Séparer les adversaires par des mesures physiques.
- Gérer les horaires pour limiter les convergences délinquants vers leurs cibles ou leurs victimes.

(voir Brantingham et Brantingham, 1984 et 1991 ; Clarke, 1992 ; Shearing et Stenning, 1992 ; Reiss et Roth (eds), 1993 ; Felson, 1994 ; Fowler et Mangione, 1982 ; Archambault, 1994).

1.4.1.5 *L'élimination ou la réduction des bénéfices pouvant être gagnés par le délit.*

- Moyen de paiement sans argent comptant.
- Réduction des sommes d'argent conservées dans les caisses.
- Nettoyage rapide des graffitis et réparation de la propriété détruite pour enlever aux vandales le plaisir de revoir le fruit de leur "travail"...
- Marquage et burinage des objets de valeur et des pièces d'automobile ("opération identification").
- Surveillance des receleurs.
- Radios dans les automobiles rendues inutilisables si elles sont volées sans que l'on connaisse le numéro pouvant réactiver le système électronique.
- Système électronique de type "Lojack" permettant de localiser une voiture volée.

(voir Chaiken et al, 1974 ; Linden et al., 1984 ; Poirier, 1985 ; Sloan-Howitt et Kelling, 1990 ; Clarke, 1992 ; Poyner, 1993).

1.4.1.6 *Le contrôle des instruments et objets pouvant servir à commettre un délit.*

- Contrôler les armes.
- Éliminer des objets pouvant servir d'arme.
- Rendre plus difficile les fraudes par cartes de crédit ou carte d'assurance maladie en y incorporant la photographie du détenteur légitime.
- Réglementer la vente d'instruments pouvant servir aux vandales, comme les cannettes de peinture munies d'un vaporisateur ("spray").

(Voir Landes, 1978 ; Clarke, 1992 ; Lester, 1993 ; Reiss et Roth (eds), 1993).

1.4.2 Prévention individuelle portant sur le potentiel délinquant actuel : mesures prometteuses.

[Retour à la table des matières](#)

Les mesures prometteuses sont moins fournies dans ce secteur. En effet, les mesures de prévention individuelles agissant à court terme ne sont que rarement évalués et celles qui l'ont été n'ont pas toujours obtenu des résultats encourageants. Malgré tout, il existe des mesures de prévention individuelle qui présentent un intéressant potentiel, surtout parce qu'elles visent des causes de la délinquance dont la virulence n'est plus à démontrer.

1.4.2.1 C'est en *milieu scolaire* que la prévention individuelle possède ses meilleures chances. Les mesures qui sont les plus prometteuses sont les suivantes.

- Édicter dans l'école un code de vie clair pour assurer le respect de la personne et des biens d'autrui ;

- instaurer une discipline consistante et ferme assortie de sanctions équitables, prévisibles et effectivement appliquées ; sanctionner sans faiblesse les comportements violents ;
- organiser la médiation des conflits et l'arbitrage des différends ;
- organiser des loisirs et des activités parascolaires ;
- favoriser l'insertion scolaire, le sentiment d'appartenance des élèves en les intégrant dans des écoles et des classes de taille restreinte sous la supervision d'un titulaire qui connaît bien ses élèves et qui peut les suivre de près ;
- lutter contre l'absentéisme, l'échec scolaire et l'abandon par un suivi systématique des élèves permettant d'intervenir rapidement, de concert avec les parents dès que des difficultés apparaissent ;
- aider les élèves en difficulté à faire leurs devoirs.

(Voir Cusson, 1990 ; Olweus, 1991 ; Reiss et Roth (eds), 1993 ; Janosz et Leclerc, 1993 ; Willemse, 1994).

1.4.2.2 *Co-délinquants et réseaux*. Pour empêcher que les délinquants ne se regroupent et qu'ils ne développent des réseaux, LeBlanc (1992) propose de surveiller les bandes en étant particulièrement attentif aux leaders et à ceux qui recrutent des complices.

1.4.2.3 Pour faciliter *l'intégration des jeunes adultes sur le marché du travail*, on préconise de leur offrir des programmes de formation et d'orientation professionnelle (Hope et Shaw, 1988 ; Curtis, 1988).

Il est aussi possible de faire de la prévention individuelle dans un centre d'achat, comme le montre l'exemple que voilà.

4- Prévention individuelle dans un centre commercial de Rotterdam

A- Dans un centre commercial de Rotterdam sévissaient les vols à l'étalage et le vandalisme.

B- Pour faire face au problème, on apporta les solutions suivantes :

- embauche d'un travailleur de milieu qui devait prendre contact avec les jeunes qui fréquentaient le centre ;
- aménagement d'un espace réservé aux jeunes ;
- organisation d'activités de sports et de loisirs ;
- formulation d'une politique d'intervention insistant sur le refus d'expulser les jeunes du centre commercial.

C- Résultat : baisse significative du vandalisme et du vol à l'étalage dans le centre.

(Junger-Tas, 1988, in Graham, 1990).

Chapitre 2

Comment concevoir et planifier un projet de prévention ?

[Retour à la table des matières](#)

Pour qu'un projet de prévention ait des chances d'être efficace, il doit être conçu et planifié selon les règles de l'art.

La planification d'un projet de prévention peut être découpée en cinq opérations :

- 2.1 identifier et analyser le problème criminel à contrer ;
- 2.2 se fixer des buts clairs, spécifiques et mesurables ;
- 2.3 choisir des moyens qui auront des chances d'agir sur les causes rapprochées du problème criminel ciblé ;
- 2.4 obtenir une concentration suffisante des moyens ;
- 2.5 mobiliser les partenaires.

2.1 L'identification et l'analyse d'un problème criminel.

Prévenir un crime, c'est, essentiellement, réduire le risque que ce type de crime ne soit commis dans l'avenir. Cela suppose que ce risque existe et qu'il soit reconnu. On ne se donne pas la peine de mettre sur pied un programme de prévention là où la probabilité de délin-

quance est insignifiante. Un diagnostic s'impose donc pour choisir judicieusement la ligne d'action la mieux ajustée ⁸. Il s'agit de savoir si le problème est bien réel, puis de le connaître suffisamment pour mener une action judicieuse sur les bonnes cibles. La démarche peut être découpée en huit étapes.

2.1.1 *L'identification du problème.* Il importe d'abord de s'entendre sur l'existence d'un problème qui mérite que l'on prenne action. Celui-ci peut être signalé aux décideurs de plusieurs manières. Par exemple, les plaintes convergentes de nombreuses victimes ou le consensus d'un comité consultatif de citoyens conduisent à la reconnaissance que les vols de motoneige sont devenus extrêmement fréquents ; l'examen des statistiques de la criminalité fait repérer la croissance rapide des vols qualifiés avec des armes blanches ; l'analyse de la distribution spatiale de la criminalité permet de localiser un secteur excessivement touché par la violence ; l'inventaire d'un grand magasin fait découvrir d'importantes pertes dues au vol à l'étalage ; un sondage de victimisation fait découvrir qu'une catégorie de citoyens est singulièrement affectée par le crime...

Quelle que soit la source d'information, elle permet de déceler une ou des anomalies (Ekblom, 1988). Une analyse plus approfondie permettra d'établir jusqu'à quel point le problème est bien réel puis de le circonscrire.

"Par problème criminel", on désigne une activité délinquante spécifique et localisée qui frappe une catégorie de biens ou de personnes et dont l'intensité est telle qu'elle suscite une demande de solution (Cusson, 1994).

Cette définition laisse sous-entendre qu'il existe des situations exemptes de problème criminel. Non pas qu'il ne s'y commet pas de crimes, mais qu'il s'en commet peu et qu'ils ne sont pas très graves. En d'autres termes, à la suite de Durkheim (1895), les criminologues pensent qu'il peut exister une quantité *normale de crimes*. Cet état normal

⁸ Cette analyse du problème paraît si importante à Willemse et de Waard (1993) qu'ils suggèrent de n'accorder une subvention à un projet de prévention qu'après qu'une analyse du crime à prévenir aura été menée.

serait une situation d'équilibre social dans laquelle la quantité et la gravité des crimes commis ne seraient pas suffisamment élevées pour compromettre la qualité de la vie sociale. C'est au terme de jugements de valeur que l'on conclut qu'il y a problème, que l'état réel de la criminalité ne correspond pas à l'état désiré, que la situation est inacceptable et "qu'il faut faire quelque chose". La science ne permet pas de trancher en la matière ; elle permet cependant de déterminer si les affirmations des gens sur la fréquence des crimes sont fondées. Il se pourrait que le meilleur moyen pour conclure qu'un problème criminel est sérieux serait la consultation et l'accord des intéressés. Si un certain volume de crimes est perçu comme intolérable non seulement par les victimes, mais aussi par les principaux porte-parole d'un milieu, il y a de bonnes chances qu'il vaille la peine de s'y attaquer. (Willemse et de Ward, 1993).

C'est en s'appuyant sur un consensus minimal à propos du problème à résoudre, que l'on pourra mobiliser les personnes et les ressources nécessaires pour monter un projet de prévention adéquat. Une fois établi que le problème criminel est bien réel, il reste à l'analyser pour découvrir le meilleur angle d'attaque. On commencera en se penchant sur la nature même du délit en cause.

2.1.2 *La spécification de la nature du délit.* Quel est précisément le type de délits, ou la combinaison de délits, auxquels on a affaire ? Si ce sont des cambriolages, s'agit-il de cambriolages résidentiels ou commerciaux ? Si on a affaire à des vols de véhicules, quel est le problème le plus sérieux : les vols pour la revente des pièces ? les "joyrides" ? Quelles sont les tactiques ou les *modus operandi* des malfaiteurs ? (techniques, outils, armes, complicité, temps d'exécution, mode de pénétration dans les lieux, mesures pour déjouer les dispositifs de protection....). Dans quelles circonstances sont-ils commis ?

2.1.3 *Le degré de risque posé.* Avec quelle fréquence le délit sous examen risque-t-il d'être commis dans un proche avenir ? Il s'agit d'estimer la probabilité d'occurrence du délit en question. Cela peut se faire par l'analyse de l'incidence des délits commis dans un passé récent. Cela exige un système d'enregistrement rigoureux des délits commis : statistiques de police, questionnaire de victimisation, ou de délinquance révélée, compilation des incidents notés sur un site...

2.1.4 Que savons-nous des auteurs de ces délits ? Ont-ils des antécédents criminels ? Quel est leur âge ? Quels sont leurs motifs ? Quels lieux fréquentent-ils (résidence, école, bar, magasin) ? Quels trajets empruntent-ils pour atteindre leurs cibles ? Qui sont leurs complices et leurs réseaux ? Ont-ils des habitudes qui favorisent le contact avec leurs victimes et leurs cibles ?

2.1.5 *L'identification des victimes et des cibles.* On veut savoir quels sont les personnes, les biens et les informations confidentielles qui sont les plus exposés pour ensuite déterminer ce qui devra être protégé en priorité. Dans les cas de délits contre les biens, il sera utile d'identifier les avoirs les plus précieux et de déterminer l'ampleur des préjudices qui seraient encourus en cas de vol ou de méfait. Il peut aussi être utile de faire le profil des victimes : âge, habitudes de vie, histoire de leur victimisation...

2.1.6 *L'analyse spatio-temporelle.* Où et quand les délits sont-ils commis ? Dans un quartier urbain, l'utilisation de logiciels géomatiques du genre "Mapinfo" peut servir à identifier les points chauds du crime (Sherman et al, 1989, voir aussi le numéro de 1994 de la revue *Criminologie* portant sur l'analyse spatiale du crime, vol. 17, no 1). Sur un site délimité, par exemple, sur le campus d'une université ou d'un centre d'achat, il peut être utile d'interroger des témoins privilégiés comme les gardes de sécurité pour savoir où et quand sont commis le plus souvent les délits.

2.1.7 *L'analyse causale.* Pour frapper le problème à la source, il importe d'en découvrir quelques-unes des causes probables. Pourquoi tel type de vol d'automobile est-il beaucoup plus fréquent dans tel quartier qu'ailleurs ? Comment s'explique la recrudescence soudaine des introductions par effraction dans les commerces sur telle rue ? La criminalité n'est pas l'effet d'une cause unique : une longue chaîne de causes et de facteurs doit être forgée pour que des délinquants motivés réunissent les conditions favorables à l'exécution de leurs crimes. Certaines causes sont lointaines, d'autres sont rapprochées. Il est possible d'agir sur certaines et non sur d'autres. L'on s'efforcera donc d'identifier, non toutes les causes, mais quelques-unes sur lesquelles il serait possible d'agir, par exemple les vulnérabilités de maisons mal protégées.

gées contre le vol, les étalages mal surveillés d'un magasin, la disponibilité d'armes, les offres dans les bars qui encouragent des consommateurs potentiellement violents à se saouler (les formules 2 pour 1, 5\$ pour entrer et 1\$ pour toutes les autres consommations, ou 12\$ pour entrer et pour avoir accès au bar ouvert).

Pour déterminer les causes d'une délinquance spécifique, les opérations suivantes pourraient être envisagées :

- une revue des écrits sur le type de délit ciblé ;
- une réflexion consistant à appliquer au problème criminel sous examen les théories explicatives de la criminalité ;
- un examen attentif des données qualitatives sur le délit en question ; (par exemple, dans les rapports de police) ;
- l'étude des données disponibles sur des variables jouant probablement un rôle causal : recensement, journaux, locaux, données administratives, sondages... pour tester les hypothèses formulées lors des étapes a, b, c ;
- des entrevues auprès de praticiens et de témoins privilégiés : agents de probation, policiers, criminologues, gardes de sécurité, victimes choisies, politiciens locaux, journalistes, commerçants.

Il peut arriver que l'on découvre une cause assez précise du problème à résoudre, comme on le voit dans l'exemple que voilà.

5- Le concierge d'un bloc appartement

A- Le service de police d'une ville de banlieue confia à des étudiants un emploi d'été qui consistait à découvrir les raisons pour lesquelles les habitants d'un bloc appartement appelaient si souvent la police. Après l'analyse de la situation, les étudiants constatèrent que les gens se plaignaient surtout du vandalisme, du bruit et des larcins commis dans le bloc. Allant plus loin dans l'examen de la situation, ils conclurent que ces problèmes résultaient vraisemblablement de l'apathie du concierge qui surveillait mal l'édifice et n'y faisait pas observer le règlement.

B- Le chef de police alla rencontrer le concierge à ce propos. Il lui suggéra des mesures, ajoutant que le propriétaire du bloc serait averti si la situation ne s'améliorait pas.

C- À la suite de cette intervention, le volume moyen des appels à la police provenant de ce bloc passa de 150 à 10 par mois (Engstad et Evan, 1980 in Linden et al., 1984).

2.1.8 *L'analyse de contrôles sociaux existants.* Il est exceptionnel que l'on ne fasse rien pour se prémunir contre un crime. Cela vaut pour les victimes potentielles, pour les policiers, pour les experts en sécurité, pour les dirigeants d'entreprise, pour les familles et les communautés. Les mesures de prévention et de répression peuvent être :

- des habitudes de prudence des individus et des règlements internes d'une organisation ;
- des systèmes de contrôle d'accès ;
- la surveillance par un personnel spécialisé ou non ;
- des équipements de surveillance et de détection (alarmes, caméras, éclairage) ;
- des systèmes pour enquêter sur les crimes et pour sanctionner les criminels ;
- des pressions et des sanctions informelles...

Une connaissance des moyens déjà mis en place pour contenir le problème criminel sous examen est indispensable. Le but visé est d'identifier les forces et, surtout, les faiblesses des dispositifs existants pour apporter les correctifs qui s'imposeront.

Quand les délits sont commis dans des maisons, des commerces ou autres lieux fermés, *l'inspection de sécurité* s'impose pour y découvrir les vulnérabilités. En sécurité privée, on recommande d'identifier d'abord les cibles possibles d'une attaque criminelle, d'estimer ensuite la probabilité de telles attaques et, enfin, de découvrir les faiblesses du système de prévention en place. (National Crime Prevention Institute, 1986 ; Hayes, 1991). Deux notions sont utiles dans la recherche des défauts de la cuirasse d'un système de protection contre le crime : la vulnérabilité et l'accessibilité.

- *La vulnérabilité est tout ce qui favorise l'exécution d'un délit et l'impunité de son auteur.* Une résidence est vulnérable à l'introduction par effraction si le voleur peut y pénétrer facilement, rapidement et sans risquer de se faire prendre. La découverte des vulnérabilités d'une cible permettra de proposer des mesures correctives qui tendront à rendre le délit plus difficile, plus risqué ou à forcer le délinquant à s'exposer plus longtemps pour arriver à ses fins. Un problème criminel s'alimente très souvent sur les vulnérabilités des cibles visées.

- *L'accessibilité d'une cible est tout ce qui en facilite l'approche :* l'absence d'obstacle, une entrée facile, la proximité entre le délinquant potentiel et sa cible. La cible est accessible si elle se trouve à portée de la main des délinquants. Les contrôles d'accès sur un site (portes, grillages, barrières, serrures, gardiens....) servent tous à limiter l'accessibilité des cibles. L'aménagement de l'espace dans le secteur d'une ville ou dans un site peut aussi rendre certaines cibles moins accessibles aux délinquants potentiels. C'est ainsi que des murs, des sens uniques, des culs-de-sac et des haies peuvent être disposés de manière à maintenir une distance suffisante entre des délinquants potentiels et des cibles intéressantes.

Dans l'exemple qui suit, on eut recours à un moyen inédit pour découvrir les vulnérabilités des protections contre le crime.

6- Hold-up dans les dépanneurs "Seven-Eleven"

A- Les dépanneurs de la chaîne "Seven-Eleven" étaient devenus la cible favorite des auteurs de vols à main armée qui profitaient des longues heures d'ouverture de ces établissements pour y dérober l'argent de la caisse. Les gestionnaires de la chaîne mirent alors sur pied un groupe de travail ayant pour mission d'analyser la situation et de faire des recommandations. On recruta dans ce groupe des ex-délinquants réadaptés à qui on demandait d'examiner plusieurs dépanneurs "Seven-Eleven" pour identifier ce qui en faisait des cibles intéressantes pour les bandits. Cet exercice permit d'identifier cinq raisons :

1. on gardait des sommes d'argent importantes dans les caisses ;
2. la zone de la caisse étant dissimulée par des étagères et des affiches, les voleurs opéraient sans être vus de la rue ;
3. les vendeurs ne faisaient pas attention aux clients suspects ;
4. l'éclairage à l'extérieur des établissements était insuffisant ;
5. les accès étaient souvent disposés de manière à faciliter la fuite des voleurs.

B- La stratégie adoptée tirait les conséquences de ces observations.

1. on limita la somme dans chaque caisse à 50\$;
2. on améliora la visibilité dans les établissements ; spécialement autour de la caisse ;
3. on forma les employés à la prévention du crime ;
4. on améliora l'éclairage extérieur ;
5. on installa autour des dépanneurs des clôtures et des jardins pour ralentir la fuite des bandits ;
6. on plaça les caisses près des vitrines pour qu'elles soient visibles de l'extérieur ;
7. on équipa les caisses d'un dispositif avec minuterie.

2.2 Des buts clairs, spécifiques et mesurables.

[Retour à la table des matières](#)

Pour qu'un programme de prévention soit évaluable, il doit poursuivre des buts clairs, spécifiques et mesurables. De tels buts sont aussi nécessaires pour orienter le choix des moyens et pour donner une direction commune à tous les participants au projet.

Trop souvent, les buts assignés aux projets de prévention sont et sans grand rapport avec la prévention du crime au sens propre. En France, Robert (1994, p. 56) dénonce les "maquillages qui permettent de faire financer des actions dont la relation à la prévention est très lointaine ou hypothétique". "Les programmes de prévention deviennent alors de simples rallonges des politiques communales d'animation socio-culturelle." Par la faute de cette dérive, la prévention se dilue alors dans la philanthropie et le socio-culturel : ateliers de marionnettes, animations de rue, visites de détenus, soupes populaires. Sous le chapeau de la prévention, on fait un peu tout (Di Marino, 1991 ; Lazerges, 1994).

Aux États-Unis, on a reproché aux vastes programmes de prévention communautaire comme le "Mobilization for Youth" de poursuivre des buts trop ambitieux, comme l'amélioration générale et la rénovation des quartiers (Rosenbaum, 1988 ; Brantingham et Brantingham, 1990 ; Graham, 1990).

Par opposition, la plupart des projets récents qui ont donné de bons résultats se proposent des buts précis et modestes, comme on le voit dans ce qui suit.

7- Prévention du vol de produits chimiques par le marquage à Portage-la-Prairie

A- En 1978, à Portage-la-Prairie (à l'ouest de Winnipeg) la G.R.C. fut saisie de très nombreuses plaintes de fermiers qui s'étaient fait voler des produits chimiques dans leurs élévateurs à grain. À 200\$ le bidon, les pertes d'un fermier pouvaient être considérables s'il s'en faisait voler des dizaines. Il était très difficile de surveiller les élévateurs à grain à cause de leur relatif isolement. Les produits chimiques étant en forte demande chez les fermiers de la région, il était facile de les revendre à bon prix.

B- Après l'analyse de la situation, la police en vint à la conclusion que la meilleure solution au problème serait de marquer les bidons pour en rendre la revente plus difficile. À chaque fermier participant, on attribua un signe distinctif. Il était marqué sur ses bidons avec de la peinture orange fluorescente. Cette "opération-identification" assez particulière fut annoncée dans les journaux locaux et à la radio. Les policiers de la G.R.C. verrouillèrent le tout par des inspections de sécurité dans les entrepôts où on conservait les bidons.

C- Durant l'année précédente, on avait enregistré 9 cambriolages et des pertes de 22,500\$ pendant les 15 jours durant lesquels les produits chimiques en question étaient le plus en demande.

Après l'opération, on n'enregistra que deux vols : dans un cas, le voleur avait dévalisé un commerçant non participant et, dans l'autre cas, un fermier participant avait été la victime.

Linden et al. (1984, p. 2-3).

La lutte contre le *sentiment d'insécurité* devrait-elle être reconnue comme un objectif en prévention du crime ? Bien qu'on puisse comprendre le désir d'agir non seulement sur les causes de la criminalité mais également sur ces conséquences prochaines, cette ambition louable est pourtant semée d'embûches techniques et conceptuelles. Trois sortes d'écueils méritent d'être signalés : a) la mesure du sentiment d'insécurité est complexe ; b) la criminalité peut être une cause du sentiment d'insécurité, mais cette cause n'est ni la seule, ni la plus déterminante ; c) il existe des contre-indications à vouloir abaisser à tout prix le sentiment d'insécurité.

2.2.1 Comme le sentiment d'insécurité est de nature subjective, les données statistiques disponibles ne suffisent pas à le mesurer. Il y faut un sondage et une stratégie d'échantillonnage. Les difficultés techniques associées à ces opérations de recherche seront présentées dans le chapitre 4. La question habituellement posée pour mesurer le sentiment d'insécurité est la suivante : "Vous sentez-vous en sécurité quand vous marchez seul(e) dans votre quartier, ou vous sentiriez-vous en sécurité si vous y marchiez seul(e)... pendant le jour... une fois la nuit tombée ?". Les répondants ont généralement quatre choix de réponse : très grande sécurité, sécurité raisonnable, une certaine sécurité, une très grande insécurité. Les limites d'une telle mesure ont souvent été soulignées (Taylor et Hale, 1986 :152 ; Skogan et Maxfield, 1981 :59-78). D'autres indicateurs existent également qui mesurent l'étendue des zones du quartier où le répondant éprouvent un sentiment d'insécurité (Tremblay et coll., 1993). Cette mesure "spatiale" exige des répondants qu'ils expriment non pas leur sentiment privé de vulnérabilité (à quel point ai-je peur ?) mais qu'ils objectivent leur sentiment d'insécurité dans un cadre de référence concret et observable (où ai-je peur ?).

2.2.2 La relation entre les risques de victimisation et le sentiment d'insécurité sont particulièrement complexes. Ainsi le sentiment d'insécurité dépend non seulement de la probabilité perçue d'être victime d'un crime, mais de la gravité anticipée des coûts personnels encourus en cas d'attaque (Warr et Stafford, 1983). Cette gravité anticipée est à son tour déterminée par la vulnérabilité objective des victimes potentielles. C'est pour cette raison que les personnes âgées sont plus an-

xieuses que d'autres, même si leurs risques de victimisation sont moins élevés. Par ailleurs les zones urbaines où le sentiment d'insécurité est le plus marqué chevauchent rarement les zones où la densité des crimes est la plus élevée ; deux autres facteurs, aussi, sinon plus importants, doivent être pris en considération : la concentration d'individus perçus comme des délinquants potentiels et la proximité des ressources humaines en cas d'attaque personnelle (Tremblay et coll., 1993). Cette multiplicité des facteurs qui modulent le sentiment d'insécurité explique pourquoi la proportion d'individus qui ont peur du crime est beaucoup plus élevée que la proportion de personnes réellement à risque (Skogan, 1987 ; Maxfield, 1984 :240) et pourquoi les secteurs urbains où les cambriolages sont les plus fréquents ne correspondent pas aux quartiers où les résidents sont les plus inquiets à ce sujet (Waller et Okihiro, 1978 ; Taylor et Hale, 1986 :153).

2.2.3 Lorsqu'un programme de prévention de la criminalité se propose de "diminuer le sentiment d'insécurité", on doit se demander non seulement, si un tel objectif est réaliste (puisque le sentiment d'insécurité est la résultante de facteurs difficilement contrôlables) mais encore, s'il est toujours souhaitable. Si la peur du crime est une réponse saine à un danger bien réel, ce serait une erreur de lutter contre ce sentiment (Murray, 1983). En effet, le sentiment d'insécurité motive les victimes potentielles à modifier leurs habitudes de manière à prévenir leurs risques personnels. Stafford et Galle (1984) ont montré que les catégories d'individus qui se sentent les plus vulnérables ou pour qui les coûts appréhendés d'une agression sont plus élevés (les femmes, les personnes âgées), adoptent un ensemble diversifié de précautions et d'évitements préventifs. Par exemple, le nombre d'heures passées dans la rue est moindre chez les femmes que les hommes, chez les plus vieux que chez les plus jeunes.

Ces réserves ne nous empêchent pas de convenir que faire baisser l'insécurité peut être un objectif valable. Il est souhaitable en effet que tous nos concitoyens puissent circuler en toute quiétude dans nos villes. Cependant, en aucun cas, on ne devrait traiter les mesures du sentiment d'insécurité comme des substituts aux mesures de la criminalité.

La spécification du but exige que l'on définisse clairement *le ou les délits* qui devront faire l'objet d'une intervention. Cambriolages dans les commerces ? Vols d'appareils électroniques dans les magasins ? Coups et blessures durant les batailles d'ivrognes ? Violence conjugale ?

Il importe aussi de délimiter *la zone d'intervention* : dans tel ou tel quartier, sur tels ou tels "points chauds du crime", dans tels commerces d'un centre d'achat, dans tels rayons d'un grand magasin, dans telle école,...

La raison pour laquelle l'amélioration de l'éclairage des rues produit des effets dans certains cas et non dans d'autres tient vraisemblablement à ce que, dans les seconds cas, la cible n'est pas assez spécifique. Atkins et al. (1991) ont constaté qu'une amélioration générale de l'éclairage dans toute une ville anglaise n'avait pas eu d'impact sur la criminalité, cependant que Painter (1989) montrait qu'un meilleur éclairage dans un bout de rue et dans un passage souterrain manifestement trop sombres faisait baisser la criminalité et l'insécurité (cf. Archambault, 1994).

Il importe aussi de dire qui seront *les personnes sur lesquelles portera l'intervention*. En prévention individuelle, on visera un groupe de sujets à risque de délinquance alors qu'en prévention situationnelle, ce seront les victimes et les victimes potentielles qui, le plus souvent, seront les bénéficiaires de la mesure.

Les personnes qui ont été victimisées dans un passé récent apparaissent de plus en plus comme des cibles prioritaires de la prévention situationnelle. Cela résulte de la découverte du phénomène des *victimisations à répétition*. Une victimisation en annonce souvent une autre. Le Sondage canadien de victimisation en milieu urbain, montre que les individus et les ménages qui ont été victimisés une fois présentent des risques de victimisations supplémentaires nettement plus élevés que le sont les risques d'une victimisation unique dans la population en général. Ainsi, 8% de l'ensemble des ménages ont été victimes d'au moins une introduction par effraction alors que 15% des ménages touchés par ce délit ont été cambriolés plus d'une fois. Le risque d'être de nouveau victime du même crime est neuf fois plus élevé chez les

victimes de vol qualifié que pour l'ensemble de la population (9% vs 1%). La probabilité qu'un individu ou un ménage victime d'un délit donné soit aussi victime d'un autre type de crime est aussi relativement élevée. Plus le crime subi est grave, plus les risques d'une victimisation future sont élevés. Bref, "la victimisation répétée et multi-forme fait qu'un nombre relativement petit de victimes subit un nombre disproportionné d'actes criminels" (Solliciteur général du Canada, 1988, p. 8). Cette concentration des victimisations multiples a aussi été observée aux États-Unis. (Fattah, 1991 : 315-7).

Il est clair que certains individus et certains ménages sont sujets aux victimisations à répétition : ils présentent des risques élevés d'être plusieurs fois touchés par le crime probablement parce que certaines cibles apparaissent aux délinquants plus accessibles, plus vulnérables et plus attirantes que d'autres. Ce fait signale la présence d'un besoin auquel les criminologues pourraient répondre. C'est précisément ce que les chercheurs et les intervenants du projet Kirkholt ont décidé de faire.

8- Kirkholt : cambriolages, victimisations à répétition et surveillance en cocon

A- À Kirkholt près de Manchester en Angleterre, des criminologues avaient découvert que la probabilité de cambriolage d'une résidence qui venait d'être visitée par les cambrioleurs était quatre fois plus élevée que celle d'une résidence qui ne l'avait pas été.

B- Ce constat a donné aux responsables du projet l'idée de donner la priorité à la prévention des victimisations à répétition. Dès qu'une famille avait été visitée par des cambrioleurs, les travailleurs du projet allaient leur offrir aide et conseils. S'ils obtenaient l'accord des intéressés, ils menaient une analyse de sécurité pour identifier les points de vulnérabilité du logement et pour proposer les mesures en conséquence. En complément, ils organisaient un réseau de surveillance en "cocon". Il s'agissait de solliciter la collaboration de résidents des six au sept maisons contiguës à celle qui venait d'être dévalisée pour que chacun surveille le secteur et rapporte les mouvements suspects. Tous les membres du "cocon" se voyaient offrir une analyse de sécurité et les améliorations qui paraissaient devoir s'imposer.

C- Durant les cinq mois qui suivirent le début de l'implantation de ces mesures (et de quelques autres), les taux de cambriolage baissèrent de 40% ; ils chutèrent de 58% durant l'année qui suivit.

(Voir Forrester et al., 1988 ; Pease, 1991 ; Archambault, 1994).

Un critère minimal. La détermination des buts devrait être suffisamment précise pour que les évaluateurs et les intervenants s'entendent pour fixer un seuil minimal de succès (Ekblom et Pease, 1994). On dira, par exemple, que, à telle date, les vols d'automobile devront avoir baissé de 20%.

2.3 Des moyens pour peser sur une cause prochaine du crime.

[Retour à la table des matières](#)

Dans toute évaluation, on veut savoir quelle est précisément la mesure qui, après examen, s'est révélée efficace ou non. C'est dire qu'il faut être explicite sur la nature de la mesure qui subira le test de l'évaluation.

Le choix des moyens dépend d'abord du problème concret que l'on aura documenté, puis du but que l'on se sera fixé. C'est ainsi que le choix entre des mesures relevant de la prévention situationnelle ou individuelle découlera du diagnostic du problème et de la réflexion sur les buts. Si la plupart des délits qui préoccupent la communauté sont le fait d'un groupe bien identifié d'individus, on préférera une intervention sur leur potentiel délinquant. Si le problème découle des opportunités offertes, il sera, bien sûr, préférable de regarder du côté de la prévention situationnelle.

Le principe actif. En dernière analyse, l'action préventive n'aura l'effet désiré que si elle pèse sur les décisions et les actions des délinquants potentiels. L'art de la prévention est de fournir aux gens qui seraient tentés de commettre un délit des raisons de n'en rien faire. Ces raisons constituent le "principe actif" de la mesure. En prévention situationnelle, on s'efforce de peser sur les décisions du délinquant potentiel par trois mécanismes principaux (Clarke, 1992) : 1- rendre l'exécution du délit trop difficile à son goût ; 2- la rendre trop risquée, et 3- le rendre trop peu profitable.

Les principes actifs de la prévention individuelle les plus évidents sont les suivants :

- l'insertion du délinquant potentiel dans un groupe dans lequel il subira une pression à la conformité ;
- la dissociation des sujets à risques de leurs pairs délinquants et le démantèlement de leurs réseaux ;

- le renforcement chez eux des contrôles intériorisés, l'élargissement de leur horizon temporel et le développement de leurs habiletés sociales ;
- la satisfaction, par des moyens légitimes, des besoins qu'ils ont tendance à satisfaire par la délinquance.

L'inefficacité de certaines mesures que l'on croyait préventives s'explique par l'absence d'un quelconque principe actif qui aurait pu infléchir les décisions de délinquants potentiels. On sait, par exemple, que les projets de rénovation résidentielle (réparation, peinture et ménage) sont généralement sans effet sur la délinquance (Poyner, 1993). À la réflexion, cela se comprend : la rénovation n'intervient nulle part dans la chaîne causale qui aboutit au crime.

On sait aussi que la création de maison de jeunes, de centres communautaires et l'organisation de loisirs pour la jeunesse ne réussissent que rarement à faire baisser la délinquance (Poyner, 1993). Ce résultat s'explique quand on sait que ces projets échouent souvent à rejoindre les sujets à risques (les meilleurs participants aux activités de ces maisons sont souvent des garçons et des filles qui n'ont aucune difficulté d'adaptation alors que les sujets qui ont le plus fort potentiel délinquant "décrochent" très vite).

Les campagnes de prévention dans les médias et dans les écoles donnent des résultats décevants parce qu'elles ne réussissent pas à peser sur une cause prochaine du crime. Sacco et Silverman (1981) ont montré qu'une campagne de publicité à la radio n'eut que peu d'impact principalement parce que les victimes potentielles qu'elle visait ne modifièrent pas leurs habitudes. Au terme de la campagne, les sujets interrogés ne verrouillaient pas plus souvent leurs portes qu'avant ; ils n'allumaient pas plus leurs lumières, ils ne s'étaient pas procurés de chien, etc. (Archambault, 1994). Comme les gens ne prenaient pas plus de précautions qu'avant, on ne pouvait pas espérer que les occasions de vols diminuent.

La constitution d'associations de citoyens et les réunions de quartier n'ont guère plus d'effet (Graham, 1990 et Poyner, 1993). Car ces rencontres débouchent rarement sur des mesures concrètes susceptibles d'influer sur les délinquants.

Autre déception, la doctrine du "defensible space", selon laquelle l'architecture devrait être conçue de manière à favoriser un sentiment de territorialité en créant des zones semi-privées. Par des mesures comme l'installation de clôtures symboliques et de fenêtres, Newman (1972) pensait qu'on pouvait aménager les alentours des HLM de manière à limiter la circulation des étrangers, à promouvoir la surveillance spontanée et à encourager les résidents à intervenir face aux intrus. Les évaluateurs de projets inspirés par ces idées concluent qu'ils réussissent assez peu à faire baisser la criminalité. Dans les faits, les modifications architecturales proposées ne conduisent pas les gens à mieux surveiller et à mieux défendre leur "territoire". Résultat : les risques réels qu'un délinquant soit vu et dénoncé ne changent pas (Murray, 1983).

Les *travailleurs de rue* sont des animateurs qui, durant les années 1960 et 1970, étaient envoyés dans les quartiers à risques pour se faire accepter par les gangs délinquants. Cela fait, ils étaient supposés aider les membres de gangs à s'orienter vers des activités positives et à s'intégrer à la société. Cette formule fut sans effet sur la délinquance. Il arriva même que les travailleurs de rue renforçaient la cohésion des bandes sans pour autant réduire leur marginalité (Klein, 1971 ; Le-Blanc, 1991). Échouant à intégrer les membres des gangs à la société globale, les travailleurs de rue n'intervenaient pas dans la chaîne causale conduisant au crime.

2.4 La concentration des moyens

[Retour à la table des matières](#)

La grande leçon des évaluations de plus de 200 projets de prévention dans les Pays-Bas est que nous ne pouvons espérer obtenir de résultat si l'intervention manque d'intensité. (Polder, 1992). Un projet mené avec des moyens insuffisants ne réussit pas à avoir un impact sur les décisions des délinquants potentiels.

Ceci nous aide à comprendre pourquoi, la *publicité* sur la prévention dans les mass-media n'a pas les résultats escomptés (Sacco et Sil-

verman, 1981 ; Linden et al., 1984 ; Poyner, 1993 ; Archambault, 1994). La publicité peut cependant servir de complément utile comme élément d'un programme comportant d'autres mesures comme le burinage ou les inspections de sécurité. L'inefficacité de la publicité prise isolément tient possiblement à son manque de force.

Lorsque la participation des citoyens au *burinage* de leurs biens ("opération identification") est médiocre, les taux de cambriolage ne baissent pas, même si ceux qui participent au programme jouissent d'une protection relative. Cependant quand les taux de participation atteignent 70% grâce à un porte-à-porte systématique et une publicité intensive, - comme ce fut le cas dans les municipalités anglaises étudiées par Laycock (1985), - on assiste à une réduction substantielle des cambriolages (Archambault, 1994).

C'est probablement parce qu'elles manquent d'intensité que les patrouilles de police ordinaires n'ont pas d'impact sur la criminalité. Par contre, des patrouilles policières bien concentrées sur un petit nombre de "points chauds du crime" très bien délimités ("focused patrol", "saturation patrol") possèdent une efficacité très réelle (Sherman, 1992 ; Poyner, 1993).

L'intensité peut être acquise par la concentration. On fait converger le gros de ses moyens sur un point précis et un type de crime spécifique.

Pour s'assurer d'un minimum d'intensité, il est recommandé aux intervenants de se fixer *des objectifs intermédiaires* assortis de *critères de mise en oeuvre*. L'objectif intermédiaire décrit, non pas l'impact espéré sur la criminalité, mais la mise en application souhaitée. Par exemple, dans un projet dont le but ultime serait de faire reculer les cambriolages commerciaux, les deux objectifs intermédiaires seraient 1- d'effectuer des inspections de sécurité dans les établissements visés et 2- de persuader les commerçants de faire les correctifs qui s'imposent. Le critère de mise en oeuvre est un indicateur de performance minimal. Dans l'exemple précédent, ce pourrait être deux choses, premièrement, de compléter les inspections de sécurité dans 80% des commerces victimisés et, deuxièmement, de réussir à ce que 50% des commerçants visités mettent en application les recommandations.

Dans le projet de Seattle, le succès de l'opération tenait en partie à ce que les critères de mise en oeuvre ont été respectés.

9- Seattle : surveillance de quartier

A- En 1972, un sondage réalisé à Seattle fait découvrir aux autorités municipales que le cambriolage est devenu une sérieuse préoccupation chez les citoyens. Une analyse fouillée du problème fait ressortir le caractère rudimentaire de maintes effractions. La plupart des voleurs que la police arrête ont moins de 19 ans (70% pour les cambriolages de jour et 30% de ceux commis la nuit). Un tiers des introductions se font par une fenêtre entrouverte ou par une porte non verrouillée. L'étude conclut aussi que les patrouilles de police ont un impact pratiquement nul sur le cambriolage et que seulement dix pour cent des cambriolages se soldent par une arrestation ou par le recouvrement du butin. Le gros des biens volés est vendu directement aux gens, sans l'intermédiaire d'un receleur. Dans la majorité des cambriolages résolus, un témoin avait pu voir le ou les cambrioleurs.

B- L'administration municipale, de concert avec le service de police se donne pour cible la réduction des cambriolages résidentiels dans les secteurs de la ville les plus touchés. Ces secteurs à risque élevé de cambriolage devront être "saturés" par les interventions. On se fixe quatre objectifs intermédiaires accompagnés de leurs critères de mise en oeuvre.

- 1- Mener des inspections de sécurité dans 30% des foyers visés par le programme ;
- 2- buriner les biens dans 30% des foyers ;
- 3- constituer des équipes de surveillance de quartier formées de groupes de 10 à 15 citoyens qui seraient alimentés par des informations très précises sur le cambriolage (30% des résidences) ;
- 4- fournir aux citoyens des renseignements sur le cambriolage (70% des foyers).

L'opération est annoncée dans les médias et la police y participe activement.

2.5 La mobilisation des partenaires

[Retour à la table des matières](#)

L'implantation réussie d'un programme de prévention suppose la participation de plusieurs partenaires suffisamment motivés pour mettre effectivement en oeuvre les interventions projetées. C'est à une mobilisation insuffisante que tient l'échec de maints projets de prévention. Ils se sont heurtés à la passivité, à l'indifférence ou aux désistements, de telle sorte que les partenaires dont on avait besoin pour traduire les idées dans les faits n'étaient pas au rendez-vous.

C'est en ces termes que s'analyse l'inefficacité assez générale de *la surveillance de quartier*. Les promoteurs de ce type de programme visent en gros trois buts ; premièrement, renforcer les contrôles sociaux informels dans la communauté ; deuxièmement, inciter les citoyens à observer les agissements suspects pour ensuite les rapporter à la police et, troisièmement, les encourager à adopter des mesures de sécurité. La condition nécessaire à l'efficacité de la surveillance de quartier est que les citoyens participent au contrôle social et à la réduction des opportunités. Pour y arriver, on utilise divers moyens : distribution de dépliants, lettres, porte-à-porte et, surtout, réunions de voisins. Malheureusement ces réunions ont tendance à être épisodiques et la participation y est faible. Elles ne réussissent pas à motiver les gens à mieux surveiller leur quartier. Il n'est pas rare que le programme tombe dans un état de léthargie profonde. (Garofalo et McLoed, 1989 ; Rosenbaum, 1989).

Aux États-Unis, la plupart des programmes de surveillance de quartier fonctionnent dans des quartiers résidentiels de classes moyennes ayant de faibles taux de criminalité. Comme le problème à résoudre n'y est pas aigu, la motivation des citoyens à participer est cyclique. Inversement, dans les quartiers fortement criminalisés, la greffe de la surveillance de quartier prend mal : les résidents se mé-

fient les uns des autres ; ils refusent de collaborer avec la police et ils ont une faible capacité d'organisation sociale. C'est ainsi que les milieux qui souffrent le plus du crime sont aussi ceux où le rejet de la surveillance de quartier est le plus manifeste (Rosenbaum, 1987 ; Garofolo et McLeod, 1989 ; Graham, 1990 ; Bennett, 1990 ; Archambault, 1994).

La prévention du crime est le fruit d'une collaboration à laquelle participe plusieurs "co-producteurs". La police en est presque toujours un partenaire indispensable. (Linden et al., 1984, p. 17). Les policiers sont bien placés pour se rendre compte de l'émergence de problèmes criminels ; ils disposent d'informations sur les méthodes des criminels et leur contribution à la mise en oeuvre des solutions est souvent indispensable. (Table ronde, 1993).

Les victimes récentes et les victimes potentielles ont aussi intérêt, pour des raisons évidentes, à collaborer à prévenir le crime. C'est parce que les victimes de cambriolages et leurs voisins immédiats ont participé au projet "Kirkholt" que celui-ci connut le succès que nous savons (Forrester et al., 1988 ; Pease, 1992 ; Archambault, 1994).

La liste des autres partenaires susceptibles d'apporter leur contribution à la lutte contre le crime est assez longue : commerçants, concierges, vendeurs, directeurs d'école, enseignants, élus locaux, groupes communautaires, chambre de commerce, médias, services de sécurité privée, sociétés de criminologie, services de probation ou de libération conditionnelle, architectes, urbanistes, administrateurs municipaux chargés de l'aménagement urbain, associations de parents, groupes ethniques, Églises, C.L.S.C., maisons de jeunes...

Comment soutenir la motivation des partenaires jusqu'au bout ? Comment les intervenants seront-ils incités à faire le travail qu'on attend d'eux ? On court à l'échec si on espère que le programme sera implanté par des employés déjà surchargés qui accepteraient de faire du travail supplémentaire sans être payé (Berk et Rossi, 1990). La motivation des participants risque aussi de chuter si on attend d'eux des activités peu gratifiantes, si on leur demande trop de temps ou trop d'efforts. Les patrouilles de citoyens ont fait long feu, surtout celles qui étaient faites de nuit. C'est pourquoi, les stratégies préventives de-

vraient être conviviales ("user-friendly"). Elles devraient pouvoir s'intégrer dans les milieux sans perturber les habitudes des gens, sans limiter leur liberté de mouvement et sans nuire à leur intimité. (Felson, 1994).

Chapitre 3

Comment évaluer un projet de prévention du crime ?

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Évaluer un programme de prévention de la criminalité, c'est aller voir s'il a atteint son but. Il ne suffit pas d'en mesurer la mise en oeuvre ; il faut aussi connaître son impact sur le crime.

Quels projets pourraient être évalués ? Tout simplement, ceux qui méritent de l'être parce qu'il est raisonnable d'en espérer un impact sur la criminalité (Ekblom et Pease, 1994). Dans les écrits, deux types de démarches cohabitent : l'évaluation *a priori* et *a posteriori*.

Dans la démarche *a priori*, une équipe formée de praticiens et de chercheurs construit de toute pièce un projet de prévention dont l'évaluation est partie intégrante. Le projet est alors conçu de bout en bout selon les règles de l'art : analyse du problème criminel, détermination des objectifs, choix des moyens (voir chapitre 2) et plan d'évaluation.

D'autres fois, un chercheur adopte une démarche *a posteriori*. Ayant pris connaissance d'une initiative préventive particulièrement prometteuse, il décide d'en mesurer l'impact. Cela est indiqué quand le programme qu'on se propose d'évaluer s'attaque à un problème criminel bien défini, quand ses objectifs sont précis, quand ses moyens

semblent adéquats et quand on a des raisons de croire qu'ils sont efficaces. Une telle démarche présente l'avantage d'être moins coûteuse qu'un projet de prévention monté de toutes pièces. Elle mérite d'être encouragée. En effet, les initiatives de prévention sont nombreuses, dans les services de police, dans les municipalités, dans les écoles, dans les groupes communautaires... Pourquoi ne pas évaluer les projets dont on dit qu'ils sont des succès sans pour autant en fournir la démonstration ? Parce qu'on néglige de la faire, nous passons à côté d'interventions qui sont peut-être fort efficaces, mais qui seront abandonnées et oubliées en l'absence d'évaluation crédible.

Il est rare que l'on n'ait strictement rien fait pour faire face à un problème criminel quel qu'il soit : les victimes ont pris un minimum de précautions ; la police a fait enquête ; la municipalité a amélioré l'éclairage... Cela signifie que la plupart des projets de prévention ne font que rajouter une ou quelques mesures nouvelles à ce qui se fait déjà. Par conséquent, dans la grande majorité des cas, on évalue *l'efficacité marginale* d'un programme : est-ce que l'ajout de telles mesures augmente le niveau d'efficacité des contrôles sociaux existants ? Il est donc logique d'adopter un devis de recherche évaluative fondé sur une comparaison entre l'état de la criminalité avant que l'on intervienne et son état pendant ou après. La mesure "avant" fournit une estimation de l'efficacité des solutions déjà en place ; la mesure "après" permet de vérifier si l'action préventive évaluée y ajoute quelque chose. On comprend alors le constat fait par Lurigio et Rosenbaum (1986) : aux États-Unis, plus de 90% des "designs" évaluatifs en prévention utilisent un devis de recherche de type avant-après (prétest-posttest). Ce schéma évaluatif permet de vérifier si l'incidence de la criminalité que l'on souhaite prévenir baisse ou non durant la période expérimentale de fonctionnement du programme et peut être imputable aux moyens préventifs mobilisés. Il y a de fortes chances de croire, qu'en matière de prévention de la criminalité, ce schéma continuera d'être massivement utilisé (Ekblom et Pease, 1994). Plutôt que de proposer des devis évaluatifs plus performants, mais qui seraient irréalistes compte-tenu du contexte, notre objectif, ici, sera de montrer comment on construit un plan d'évaluation "avant-après" raisonnablement solide, convaincant et qui exploite les opportunités d'analyse qui s'offrent aux criminologues.

La démarche proposée est de nature expérimentale ou plus exactement "quasi-expérimentale" (sur la méthodologie quasi-expérimentale, voir Cook et Campbell, 1979 et le texte classique de Campbell, 1969 ; on trouvera d'excellentes introductions à la démarche quasi-expérimentale par Fortin, 1982 et Fortin et Robert, 1982). Une évaluation expérimentale exige en effet une répartition aléatoire de sujets à des groupes expérimentaux et des groupes contrôles ainsi que la capacité de créer un environnement dans lequel certaines causes peuvent opérer librement alors que d'autres sont délibérément neutralisées ou exclues. Pratiquement aucun programme de prévention de la criminalité n'est en mesure de satisfaire à ces exigences (Ekblom et Pease, 1994). Néanmoins la démarche expérimentale est une source d'inspiration pour les criminologues qui interviennent sur le terrain. Pour les besoins de l'exposé nous conservons le terme "expérimental" en étant entendu que l'expression appropriée devrait plutôt être "quasi-expérimental".

3.1 Deux exemples

[Retour à la table des matières](#)

Pour donner au lecteur une idée concrète d'une évaluation d'un programme de prévention de la criminalité, nous commençons par deux exemples. Ils ont été choisis pour la simplicité de leur méthodologie.

10- Un système de détection électronique dans une librairie.

A- Selon des estimations américaines sérieuses, les librairies doivent consacrer plus de 10% de leur budget au remplacement du matériel volé ou mutilé. Tout indique que les documents audiovisuels disparaissent plus rapidement que les imprimés.

B- Durant l'été 1982, on installe dans la bibliothèque de l'Université du Wisconsin à Whitewater un système de détection électronique. Les documents audiovisuels (cassettes, disquettes, etc.) ne sont pas protégés par le nouveau système parce que les "désactivateurs" magnétiques effacent leur contenu. On espère cependant que ce type de matériel sera aussi protégé en se disant que les étudiants ne sauront pas que les documents sur support magnétique ne sont pas protégés.

C- Pour évaluer l'impact du système de sécurité électronique, on compare les inventaires durant les deux années précédant son installation et durant les deux années suivantes. Les bibliothécaires font l'inventaire chaque année durant l'été.

Nombre de documents perdus avant et après l'installation des détecteurs électroniques

AVANT APRÈS

1980-1 1981-2 1982-3 1983-4

Imprimés 268 154 31 45

Audiovisuel 124 94 33 24

Il faut savoir qu'entre 1981 et 1984, le volume des prêts augmente de 8% pour les audiovisuels et de 25% pour les imprimés. Entre ces deux années, la baisse des pertes est de l'ordre de 80% aussi bien pour les imprimés que pour les audiovisuels. (Scherdin, 1992).

11- Vols dans les paniers au marché de Birmingham

A- En 1980, deux spécialistes anglais de la prévention (Poyner et Webb, 1992) avaient constaté une fréquence anormalement élevée de vols d'un type particulier dans quelques sections d'un vaste marché du centre de Birmingham (Angleterre). Des inconnus s'emparaient des sacs à main et des porte-monnaie déposés dans les sacs ou dans les paniers à provisions. Ces vols se produisaient durant les périodes de fort achalandage, surtout les vendredis et samedis entre 13 et 16 heures et ils étaient fortement concentrés dans les secteurs du marché les plus congestionnés et les plus mal éclairés. Les voleurs profitaient de l'encombrement qui résultait de l'étroitesse de l'espace des rangées entre les étalages durant les heures d'affluence pour s'emparer des sacs ou des porte-monnaie sans être vus. La victime ne constatait la disparition de son bien que quelques instants plus tard : le voleur était déjà loin. Malgré une intensification de la surveillance policière durant l'année 1982, les voleurs restaient insaisissables.

B- La principale recommandation faite par Poyner et Webb fut de redisposer l'espace entre les étagères en aménageant des allées qui seraient larges de trois mètres plutôt que de deux mètres. Cette proposition ne fut pas appliquée immédiatement, mais en 1983, dans le cadre d'une importante rénovation du marché ouvert, on élargit les allées à trois mètres, on aménagea plus d'espace pour les vendeurs et le personnel de manutention et on améliora grandement l'éclairage des lieux.

C- Poyner et Webb profitent de l'occasion pour mesurer l'impact de ces modifications sur les vols. Comme le vol de sac à main dans les paniers n'est pas une catégorie codifiée dans une catégorie spécifique, les chercheurs retournent aux rapports de police originaux. Ils décident de calculer le nombre des vols ciblés de mars à août de chaque année. Le tableau qui suit donne les résultats de cette étude.

Vols dans les paniers à provisions à Birmingham

(Surveillance
policrière) (Rénovation)

1978 1982 1983 1984

Marché ouvert (intervention) 54 21 45 33

Marché de vêtements (zone adjacente) 52 82 54 17

En 1982, l'intensification de la surveillance policière fait baisser les vols au marché ouvert mais semble les avoir redistribués vers le marché au linge. Les mesures préventives (élargissement des allées et éclairage) qui sont faites durant les 3 premiers mois de 1983 font baisser les vols dans les paniers de pratiquement 40% durant la première année et de 70% sur les deux années suivantes. Dans le marché au linge, la baisse est aussi substantielle. Les chercheurs l'attribuent à l'amélioration de l'éclairage dans ce secteur mais aussi à la diffusion des bénéfices de l'aménagement du marché ouvert. Il semble que tout le secteur soit devenu moins intéressant pour les voleurs.

(Poyner et Webb, 1992).

3.2 Éléments de base d'une évaluation

[Retour à la table des matières](#)

Les quatre éléments essentiels d'une évaluation de type "avant-après" sont présents dans ces deux exemples. Ils devraient être incorporés dans tout devis d'évaluation, à moins de justification explicite.

Premier élément, la fixation d'au moins deux périodes d'analyse conçues pour vérifier l'impact du projet : la période contrôle (presque

toujours avant) et la période expérimentale (après ou, plus précisément, pendant que l'intervention est supposée faire sentir son effet).

Deuxième élément, l'identification et le dénombrement systématique du ou des délits qui serviront de critère pour mesurer l'effet du programme. Dans l'étude du marché de Birmingham, les évaluateurs ont retenu comme critère le nombre de vols dans les paniers et sacs à provision calculés en épluchant les rapports de police. Dans l'évaluation de l'impact des détecteurs électroniques installés en bibliothèque, les vols de documents sont dénombrés en utilisant les données d'inventaire sur les pertes. La spécification du ou des délits à prévenir découle de l'analyse du problème criminel (voir le chapitre 2). Notons que, dans les deux exemples cités plus haut, les vols-cibles ne collent parfaitement à aucune catégorie légale. Il arrive que le type de délits visé soit spécifié en tenant compte du type de victimes que l'on veut protéger (par exemple, les victimes à répétition), du type de sujets à risque (les élèves qui font l'école buissonnière) ou même du type de sites (les points chauds de la violence criminelle). Si le projet s'attaque à deux ou plusieurs problèmes criminels distincts, il importe de capter les effets différentiels des interventions en mesurant séparément l'incidence de chaque sous-catégorie de délits. Il se pourrait, en effet, qu'un programme visant deux problèmes distincts ne semble pas produire d'effet si on additionne leur incidence alors qu'il ait un effet positif sur l'un, masqué par un effet négatif sur l'autre.

Troisième élément, une *description précise de l'intervention et de sa mise en oeuvre*. Cette tâche ne soulève pas de difficultés particulières quand on se contente d'installer un dispositif de détection ou quand on réaménage physiquement un site. Mais si le facteur humain intervient et s'il se pose des questions sur la quantité et la qualité de l'intervention, il importe de se doter de moyens pour les mesurer.

Quatrième élément, des données comparatives pour faire face aux problèmes d'interprétation quand on discutera de déplacement, de diffusion des bénéfices, et de l'influence de facteurs exogènes sur l'évolution de la criminalité sous examen. Quelquefois, on retiendra deux délits : un délit contrôle et un délit expérimental ou encore deux sites : contrôle et expérimental. Dans certaines recherches, on utilisera, comme point de comparaison externe, les statistiques de la criminalité

à l'échelle de toute une ville pour déterminer si la baisse sur le site expérimental ne serait qu'un aspect d'un mouvement général à la baisse de la criminalité.

3.3 Le facteur temps

[Retour à la table des matières](#)

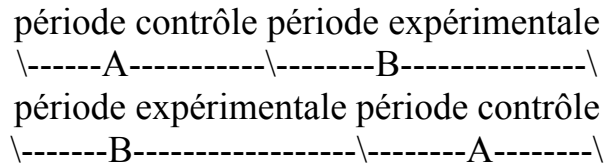
Dans l'évaluation adoptant le schéma "avant-après", le temps est une variable cruciale. En effet, la décision essentielle prise par le chercheur est de comparer un phénomène avec lui-même en deux points différents dans le temps. Dans cette section, nous justifions ce choix ; nous indiquons comment le temps peut être bien exploité, enfin, nous traitons de la saisonnalité et de la régression vers la normale. Ce sont là deux tours que le temps risque de jouer à l'évaluateur.

3.3.1 Périodes contrôles et expérimentales

L'évaluation d'un projet de prévention exige au départ que l'on distingue soigneusement deux périodes d'analyse : la période expérimentale durant laquelle le programme est en opération et une période contrôle durant laquelle le programme n'existe pas. Le plus souvent, on se contente d'une seule période contrôle et d'une seule période expérimentale. La plupart du temps, la période expérimentale suit la période contrôle ; plus rarement, elle la précède ⁹.

⁹ Un raffinement supplémentaire serait de disposer de plus d'une période contrôle ou expérimentale. Le schéma évaluatif ABA (période contrôle - période expérimentale - période contrôle) est un plan d'évaluation plus puissant que plan AB. Les plans à deux périodes rendent vraisemblable que la baisse observée durant la période expérimentale soit le résultat des moyens de prévention mis en place, mais rien ne garantit que la baisse observée soit imputable au programme de prévention. Par contre, si le volume de criminalité baisse durant la période expérimentale et augmente de nouveau lorsque les moyens de prévention cessent d'être activés, il devient plus difficile de rester sceptique. On peut également mettre sur pied un schéma évaluatif qui comporte plus d'une période expérimentale (BAB) ou qui comporte deux périodes contrôles et deux périodes expérimentales (ABAB). Ces plans d'évaluation sont appelés des schémas d'évaluation à niveaux de base répétés.

Figure 1



3.3.2 La comparaison de deux sites sans période contrôle

Un devis évaluatif faible consiste à comparer le volume de délits ciblés commis sur le territoire expérimental durant la période expérimentale aux délits commis, durant la même période, dans d'autres quartiers urbains ou dans le reste de la ville. Ce plan d'évaluation, dans le jargon spécialisé est désigné comme un plan "post-test seulement et groupe contrôle non-équivalent". L'expression "posttest seulement" signifie qu'on ne considère qu'une période - la période expérimentale ; et l'expression "groupe contrôle non équivalent" signifie que le groupe de référence n'est pas comparable en tous points au groupe expérimental.

Ce type de plan évaluatif résiste mal à la critique. En effet, un groupe contrôle non-équivalent présuppose que l'on sache en quoi le groupe contrôle n'est pas équivalent. Même si la criminalité ciblée baisse dans le quartier expérimental et augmente ou reste stable dans l'autre quartier, la conclusion que l'on souhaiterait en tirer (le programme est efficace) exige que l'on démontre que cette différence n'est pas imputable aux caractéristiques de ces deux environnements. C'est ici que le bât blesse : la liste des facteurs à prendre en considération est très longue et, à toutes fins pratiques, décourageante. C'est pourquoi il est préférable de contourner le problème en comparant la collectivité ciblée à elle-même dans un laps de temps rapproché. Comme les programmes de prévention opèrent à court terme, les chances que cette collectivité ait changé sont faibles.

L'incorporation de "groupes contrôles non-équivalents" dans un plan d'évaluation est une option intéressante à rajouter à un canevas

avant-après mais ne devrait pas être une solution de rechange. Lorsqu'on évalua l'efficacité préventive des caméras dans le métro de Londres, on examina l'incidence de la criminalité avant et après la mise en place des caméras dans les quinze stations où elles furent activées (Burrows, 1980). On compara aussi les stations expérimentales et les stations contrôles.

3.3.3 La durée des périodes contrôles et expérimentales selon la fréquence des délits visés

Il est utile d'offrir une justification raisonnée de la durée du programme de prévention et du plan d'évaluation. La durée optimale d'une période expérimentale dépend, en effet, de la fréquence de base des comportements délinquants ciblés. Leur fréquence de base est leur incidence habituelle durant la période contrôle. Cette incidence se calcule, sur une base journalière, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Plus la fréquence de base d'un type de délit est élevée, plus la durée des périodes contrôles et expérimentales peut être raccourcie. L'inverse est également vrai : plus la fréquence de base d'un délit est faible, plus on doit allonger la durée des périodes. Ainsi une stratégie pour prévenir les agressions sexuelles (un délit peu fréquent) requiert une durée d'opération des programmes de prévention nettement plus longue qu'un projet de prévention destiné à prévenir les cambriolages. La mesure de la fréquence de base peut être faite en termes absolus (nombre de délits par mois) ou en termes de taux (nombre de délits par 1,000 habitants par mois).

3.3.4 Saisonnalité de la criminalité

Il y a des saisons du crime, par exemple, les hold-up augmentent avec l'approche du temps des fêtes. Les programmes de prévention fonctionnant sur le court terme doivent s'assurer que les différences observées entre les périodes contrôles et expérimentales ne résultent pas d'effets saisonniers.

Une solution est de mettre en parallèle les variations d'incidence de la criminalité observées durant la période contrôle et la période expérimentale et celles qui furent observées durant la même période de l'année précédente. On observe ainsi dans la Figure 2 que ce qui sem-

blait être un raté du programme de prévention durant le 2^{ème} mois d'opération était en réalité un effet saisonnier (qui se répète d'année en année).

Figure 2
Année d'implantation du programme de prévention

	période contrôle \-----période expérimentale-----\															
mois	avril				mai				juin				juillet			
semaines :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
incidence :	45	40	30	45	20	25	20	25	35	45	35	35	20	10	25	20
Année précédente																
semaine :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
incidence :	48	28	32	42	48	53	56	57	65	58	70	75	32	15	35	30

3.3.5 Régression vers la moyenne

Il arrive qu'un programme de prévention soit mis en opération en réaction à une augmentation marquée de la criminalité. Or, une augmentation inhabituelle du volume de la criminalité est généralement suivie d'une baisse. C'est ce que les statisticiens appellent le retour ou *la régression vers la normale* (ou vers la moyenne). D'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre, la criminalité tend à fluctuer de manière marquée. La volatilité d'une série chronologique de la criminalité n'est pas apparente lorsqu'on examine ses variations annuelles à l'échelle d'une ville ou d'un pays. Elle le devient, par contre, dès qu'on s'intéresse à l'évolution de la criminalité dans un quartier ou qu'on s'attache à une forme particulière de délit. Les programmes de prévention dont le cadre d'opération est un quartier urbain et qui ciblent certaines formes spécifiques de délits (cambriolage résidentiel, vol de véhicules automobiles) sont sensibles aux effets de régression vers la normale. Si cela se produit, la baisse observée durant le programme n'est pas imputable aux effets du programme, mais résulte du retour de la criminalité à son niveau "normal". La solution est de mesurer avec un soin particulier l'évolution de la criminalité ciblée à la fin de la période contrôle et au début de la période expérimentale.

3.4 Les aléas de la mise en oeuvre

[Retour à la table des matières](#)

Pour évaluer, il ne suffit pas de mesurer un résultat, il faut aussi être au clair sur l'intervention qui le cause. L'évaluateur doit donc s'assurer lui-même qu'elle a été mise en application comme prévu. En prévention, il se creuse souvent un large fossé entre l'intervention projetée et l'intervention réelle, entre ce qu'on se propose de faire sur papier et ce qui se fait effectivement sur le terrain. Cela s'explique par les aléas de l'implantation : les intervenants n'obtiennent pas toutes les ressources nécessaires ; ils se heurtent à des résistances imprévues ; ils ne réussissent pas à attirer la clientèle anticipée ou, encore, ils ne peuvent pas maintenir la participation au niveau souhaité.

Supposons que l'analyse des résultats d'un programme oblige à conclure que celui-ci n'a pas eu d'impact sur la criminalité. Est-ce le concept même du projet qui est en cause ou est-ce parce qu'il n'a pas été correctement mis en application ? Seule une information précise sur la mise en oeuvre permettra de trancher. Il importe donc, dans tout projet où le facteur humain est important, de tenir une chronologie des actions menées et des événements significatifs qui se sont produits durant la période expérimentale. De plus, des visites sur le terrain, la consultation du journal de bord des intervenants et l'examen de leurs dossiers devrait permettre à l'évaluateur de répondre, le cas échéant, aux questions que voilà.

- 1- Les intervenants ont-ils fait avec compétence ce qu'on attendait d'eux ?
- 2- Combien d'intervention ont été faites et à quels moments ?
- 3- Quelle proportion des destinataires du projet a été effectivement rejointe ?
- 4- Les destinataires ont-ils participé comme on espérait qu'ils participent ?
- 5- Les dispositifs de sécurité ont-ils été correctement installés et ont-ils bien fonctionné pendant la durée du projet ?
- 6- Est-il opportun de mesurer les fluctuations de la mise en oeuvre ?

- 7- S'est-il produit un ou des événements qui auraient pu perturber le projet ou influencer la criminalité ?

3.5 Problèmes d'interprétation

[Retour à la table des matières](#)

L'interprétation des résultats d'une évaluation est pleine d'embûches. Le chercheur novice risque fort de tomber dans l'un des nombreux pièges qui résultent des réactions surprenantes des délinquants et des victimes à l'intervention. Les criminologues connaissent de mieux en mieux ces phénomènes. Les principaux sont le déplacement, la diffusion des bénéfices, le remplacement et la propension des victimes à rapporter plus de crimes.

Quand les délinquants sont confrontés à une mesure de prévention, il leur arrive de se détourner des cibles trop bien protégées pour s'en prendre à d'autres qui le sont moins ; ou encore, ils changent de tactique : c'est le déplacement. Par contre, au Marché de Birmingham et à la bibliothèque de l'Université du Wisconsin, on note le contraire du déplacement : les voleurs, ne sachant trop l'extension des mesures de prévention et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent, préfèrent éviter toute activité illicite y compris là où l'intervention préventive n'opère pas. On parle à ce propos de la diffusion des bénéfices de la prévention. (Clarke et Weisburd, 1994). Quand un programme s'adresse à un groupe de délinquants, il pourra arriver que les sujets à risques qui cessent de commettre des délits soient remplacés par d'autres. Par exemple, on organise un programme d'activités de loisirs durant l'été pour empêcher qu'un groupe de jeunes ne se livrent au trafic de la drogue. Mais si la demande de drogues est forte, il y a fort à parier que d'autres petits revendeurs prendront la relève pour y répondre. Les victimes peuvent aussi avoir des réactions qui déroutent le chercheur. Par exemple, c'est dans l'esprit de la surveillance de quartier d'encourager les victimes à rapporter les crimes à la police. Résultat : une augmentation artificielle du volume de la criminalité.

3.5.1 Déplacement territorial de la criminalité

Quand un programme de prévention est géré sur une base territoriale circonscrite, il arrive que bon nombre de délinquants s'adaptent à la situation en se déplaçant dans des secteurs adjacents au territoire d'opération du programme de prévention (sur le déplacement, voir Barr et Pease, 1990 et Gabor, 1990). Même si le programme produit les effets préventifs escomptés, un observateur externe peut toujours supposer que ces effets positifs ont été annulés par une augmentation concomitante de délits aux marges du territoire expérimental (comme c'est le cas dans la Figure 3).

Figure 3

Période	contrôle	expérimentale
mois	1 2 3 4	5 6 7 8
terrain expérimental :	45 40 30 45	20 20 15 25
secteurs adjacents :	20 15 15 18	35 45 20 35

Dans certains cas - comme au Marché de Birmingham - l'inverse se produit et le site adjacent profite des effets bénéfiques du programme (comme c'est le cas dans la figure 4).

Figure 4

Période	contrôle	expérimentale
mois	1 2 3 4	5 6 7 8
terrain expérimental :	45 40 30 45	20 20 15 25
secteurs adjacents :	20 15 15 18	5 8 10 9

Le plan de cueillette de données requis pour l'évaluation de l'impact d'un programme de prévention exige par conséquent qu'on se renseigne adéquatement à la fois sur la criminalité ciblée sur le territoire expérimental et sur celle qui prévaut dans les secteurs qui lui sont immédiatement adjacents. Cette exigence tombe, bien entendu, lorsque le programme de prévention se préoccupe de délits pour les-

quels la notion de déplacement territorial n'a guère de sens (la violence conjugale par exemple).

3.5.2 Le déplacement tactique

Les délinquants ne sont pas, pour la plupart, de grands spécialistes mais pratiquent plusieurs formes de délits. Même si l'évaluation montre que la baisse observée dans la criminalité ciblée n'a pas fait l'objet de déplacement territorial, on peut toujours supposer que les délinquants ont modifié leurs tactiques ou types de délits. Pour contrecarrer ce type d'objection, il est suggéré de mesurer un délit contrôlé très voisin de celui que l'on prévient.

Il n'est pas nécessaire d'accumuler inutilement les délits contrôlés. La règle de la parcimonie s'applique ici : l'objectif n'est pas d'éliminer tout doute raisonnable mais de choisir un ou deux délits pour lesquels on a de bonnes raisons de croire qu'un effet de substitution est vraisemblable. Le terme "délit contrôlé" doit être compris dans un sens assez large : toute infraction qu'un délinquant pourrait choisir comme substitut du délit initialement envisagé.

Par ailleurs, le fait que les délinquants se soient adaptés à la situation nouvelle créée par l'intervention ne suffit pas en soi à disqualifier les effets préventifs observés. Il est possible que les délinquants aient changé de types de délit durant la période expérimentale, mais que cette substitution soit néanmoins globalement bénéfique. Cela se produit s'ils se rabattent désormais sur des délits de gravité moindre. Il est donc souhaitable de tenir compte, même approximativement, de la gravité du délit expérimental et des délits contrôlés.

3.5.3 Impact du programme sur la tendance des victimes à rapporter un crime à la police

Certains programmes de prévention encouragent explicitement ou implicitement les victimes à aviser les autorités policières d'incidents qu'ils n'auraient pas pris la peine de notifier auparavant. L'efficacité réelle du programme peut être ainsi masquée par l'augmentation du pourcentage des délits rapportés à la police (sur ce thème, voir Rosenbaum, 1986). Ce problème est inhérent aux programmes de sur-

veillance de quartier. Le questionnaire de victimisation fournit une mesure du nombre de délits qui n'est pas affectée par les variations dans les pourcentages des délits rapportés à la police. Cependant cette solution est coûteuse (elle exige du temps et il est peu rentable de faire remplir un questionnaire lorsqu'on s'intéresse à une seule variable). Une solution indirecte, mais plus efficiente, serait d'obtenir la collaboration de la police pour qu'elle demande, durant la période expérimentale, aux plaignants s'ils sont au courant du programme de prévention et, si oui, s'ils auraient porté plainte de toutes façons.

On peut également tabler sur le fait que les délits mineurs et les tentatives sont moins systématiquement rapportés à la police que les délits graves ou menés à terme. Si le programme de prévention affecte le taux de reportabilité, on devrait par conséquent s'attendre à ce que l'impact du programme de prévention sur ce taux soit plus marqué pour les délits les moins graves et les tentatives. Le programme peut être évalué favorablement s'il provoque une augmentation des délits mineurs et inachevés mais qui s'accompagne d'une diminution des délits graves.

3.6 La crédibilité de l'évaluation et sa diffusion

[Retour à la table des matières](#)

Quelque soit le résultat d'une évaluation, il plaira aux uns et déplaira aux autres. Les promoteurs du projet tiendront, bien sûr, à être confortés dans leurs espérances ; alors que ses adversaires voudront être confirmés dans leur scepticisme. L'évaluateur a donc besoin d'une bonne dose d'indépendance d'esprit. Pour être crédible, il ne saurait être totalement identifié au projet. Selon Robert (1994, p. 64), "l'évaluateur doit être distinct de l'acteur, autrement dit, on ne peut s'évaluer soi-même". Le praticien plongé dans l'action ne se défait que difficilement de ses parti-pris et il est improbable qu'il dispose du temps nécessaire pour mener à bien son évaluation. Son intérêt le pousse si évidemment à conclure "mission accomplie" qu'il manquera de crédibilité aux yeux des observateurs extérieurs.

Cependant, une bonne évaluation suppose une bonne compréhension du projet et une connaissance de ses opérations. En cela, le praticien a une longueur d'avance sur le chercheur indépendant.

C'est surtout au début et à la fin du processus préventif qu'on a le plus besoin d'un évaluateur professionnel et indépendant. Au début, il élabore le devis de recherche ; à la fin, il analyse et interprète les résultats. (Ekblom et Pease, 1994). Entre les deux moments, il devrait faire quelques visites sur le terrain pour avoir une connaissance de première main de la mise en oeuvre du plan.

Un moyen d'assurer la crédibilité d'une évaluation serait d'en confier la responsabilité à un chercheur affilié à une université ou à un organisme reconnu. Ce chercheur serait aussi le principal signataire du rapport de recherche.

Au delà de l'indépendance, il y a la compétence. Les Néerlandais l'ont appris à leurs dépens : la majorité des évaluations subventionnées par le gouvernement - mais réalisées souvent par des amateurs - se sont révélées inutilisables. Un évaluateur compétent devrait connaître la méthodologie de la recherche en sciences sociales et, bien sûr, tout spécialement la méthodologie de l'évaluation. Il devrait aussi posséder de solides connaissances en criminologie.

L'évaluation n'a de sens que si ses conclusions sont connues. Pour cela, elles doivent être accessibles. La diffusion des résultats des recherches évaluatives est donc indispensable. Plus un rapport est court, plus il a de chances d'être lu. Et il ne sera lu que s'il est publié sous une forme ou sous une autre : dans une revue scientifique, dans un bulletin d'information ou dans tout autre média.

Chapitre 4

Les sources de données

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Un projet de prévention judicieusement conçu suppose un problème bien diagnostiqué et analysé. Une évaluation convaincante nécessite une information systématiquement recueillie sur la criminalité visée et sur l'action entreprise. L'un et l'autre exigent des données fiables et valides. Le propos du présent chapitre est d'indiquer les sources de données pertinentes qui sont disponibles au Québec et de donner quelques conseils sur la cueillette de données originales.

C'est surtout au stade de l'évaluation que le besoin de données solides se fait sentir. En effet, toute recherche évaluative est exposée à la contestation d'une catégorie de lecteurs : ceux qui sont déçus par ses conclusions. Un rapport de recherche évaluative risque d'être taillé en pièces par la critique s'il y manque des renseignements a) sur la criminalité à prévenir b) sur les moyens utilisés pour la prévenir ou c) sur les facteurs susceptibles d'invalider l'interprétation des résultats.

Ce sont également les trois critères auxquels vont se référer les critiques éventuels lorsqu'ils apprécieront la valeur intrinsèque du projet de prévention.

- La pertinence du projet sera mise en cause si la criminalité ciblée est un ensemble vague ou hétérogène de comportements, si sa mesure est inadéquate ou sa fiabilité incertaine.
- L'intérêt pratique du projet laissera sceptique si les moyens utilisés ne sont pas appropriés à la délinquance ciblée ou si leur impact est incertain.
- L'efficacité du projet sera mise en doute s'il est possible de montrer que les résultats ne sont pas attribuables à l'intervention, mais à d'autres facteurs (effet de sélection, déplacement de la criminalité, régression statistique vers la normale, etc.).

La cueillette des données doit être par conséquent conçue en anticipant les critiques que le rapport aura, sans doute, à affronter. Il est préférable d'adopter une stratégie aussi équilibrée que possible : faire face, même imparfaitement, aux trois types de critiques plutôt que d'en contrer une de manière décisive, mais en prêtant flanc aux deux autres.

4.1 Les données quantitatives sur la criminalité

[Retour à la table des matières](#)

Il existe trois sources principales de données quantitatives sur la criminalité : les sondages de victimisation, les questionnaires de délinquance autorévélee et les statistiques policières.

4.1.1 Dans *les sondages de victimisation*, les questions posées concernent les délits que les répondants ont subis au cours de l'année précédente. Plusieurs auteurs ont écrit d'excellents bilans sur ces sondages : Gottfredson et Hindelang, 1981 ; Sparks, 1981 ; O'Brien, 1985 ; Gove et coll., 1985 ; en langue française, on peut consulter les travaux de Killias et al., 1987, 1990 pp.81-98. Nous disposons actuellement de trois sondages de victimisation canadiens. Le premier date de 1982 et portait sur 7 villes canadiennes, dont Montréal. Le deuxième sondage date de 1987 et concerne l'ensemble de la population canadienne. Les données ont été publiées en 1990 par V. Sacco et N. Johnston sous le titre *Le sondage canadien de victimisation* (Ministère

de la justice, Ottawa). Un sondage plus récent a été réalisé en 1993 et ses résultats sont désormais disponibles depuis le début de 1994. Un sondage international de victimisation, incluant le Canada, a aussi été réalisé en 1989, (voir Van Dijk, Mayhew et Killias, 1990).

Les données de ces différents sondages de victimisation n'ont peut-être qu'une utilité limitée pour l'évaluation de l'efficacité des projets de prévention. Par contre, elles fournissent des éléments d'information sur la réalité criminelle (par exemple, le type d'individu le plus susceptible d'être victimisé) qui peuvent servir à mieux cibler un projet de prévention donné. De plus, la technologie employée lors de ces sondages (par exemple, le questionnaire téléphonique utilisé) pourrait servir à l'élaboration d'un nouveau questionnaire à être utilisé, dans le cadre d'un sondage avant-après, pour mesurer l'impact d'un programme de prévention.

4.1.2 *Les questionnaires de délinquance auto-révélee*, sont des instruments permettant de calculer le pourcentage d'individus qui admettent avoir commis des délits au sein d'une population préalablement définie. Ils peuvent aussi capter la variété et la fréquence de ces délits. Huizinga et Elliott (1986) et Hirschi, Hindelang et Weis (1980) offrent deux excellents états de la question sur ce type de sondage. Ces questionnaires sont principalement destinés à des fins de recherches. Le professeur Marc LeBlanc demeure, au Québec tout comme au Canada, le grand spécialiste des sondages de délinquance auto-révélee. Le questionnaire utilisé et validé par Fréchette et Leblanc (1987) comprend 200 questions, couvre 39 délits et a été administré à 3 070 écoliers et 470 adolescents judiciairisés. C'est la référence de base pour tout projet de prévention qui prévoit la passation d'un sondage de délinquance auto-révélee. Ce type d'instrument peut servir à mesurer l'impact des projets de prévention qui visent la diminution des comportements inadaptés d'un groupe d'individus.

4.1.3 *Les statistiques policières*

Bien que les questionnaires de victimisation et de délinquance autorévélee soient utilisés occasionnellement en recherche évaluative, les *statistiques policières* ou toute autre compilation de délits par les organisations et par les services de sécurité, demeurent la principale

source de renseignements quantitatifs pour évaluer l'impact des projets de prévention (sur les statistiques criminelles et leur utilisation ainsi que pour comprendre les tendances de la criminalité au Québec, voir Ouimet, 1994 et Ouimet et Tremblay, 1993). ¹⁰

Il y a plusieurs raisons à cela :

- Les coûts d'utilisation des statistiques policières sont pratiquement nuls. Le coût d'un sondage de victimisation, par contre, est élevé, surtout en raison de la taille des échantillons qu'il exige. Un sondage omnibus de victimisation (que ce sondage couvre la population de Montréal, de la province du Québec ou du Canada dans son ensemble) requiert que l'on contacte au moins 10,000 répondants. En effet, la criminalité est un phénomène statistiquement rare : le pourcentage de répondants ayant été victimes de tel ou tel délit durant une année est toujours faible (10 % ou moins). Plus le délit est grave, plus l'incidence de la victimisation est faible. Un questionnaire de victimisation n'est utilisable en prévention que s'il est possible de rejoindre toute la population visée et si le délit-cible n'est pas très grave.
- Les statistiques policières constituent une mesure adéquate, non pas de toute la criminalité, mais de la criminalité que les citoyens estiment devoir être portée à l'attention des autorités publiques (voir à ce sujet les travaux de Gove et coll., 1985 et l'analyse de Cusson, 1990, pp. 15-25). Bien que le chiffre noir (le nombre de délits qui ne sont pas rapportés aux autorités policières) ait été souvent évoqué pour critiquer l'utilité des statistiques policières comme mesure de la criminalité, il s'agit souvent d'un contresens : la plupart des délits qui ne sont pas rapportés à la police sont des délits de gravité moindre pour lesquels les victimes estiment qu'il ne vaut pas la peine de notifier les corps policiers (certaines exceptions notoires, concernant notamment la violence conjugale, n'infirmen pas la généralité

¹⁰ Il est aussi possible de mesurer l'impact d'un programme par des indicateurs indirects : le nombre de graffitis et de fenêtres brisées, pour la prévention du vandalisme, le nombre de seringues abandonnées et de consultations pour "overdose" pour la prévention de la toxicomanie, etc.

de cette proposition). Tous les délits ne méritent pas la mobilisation de l'appareil d'État et de l'opinion publique.

- Paradoxalement, ce sont les sondages de victimisation eux-mêmes qui ont permis une interprétation plus rigoureuse des statistiques policières et ont encouragé leur exploitation (Skogan, 1984). C'est grâce aux sondages de victimisation que nous pouvons évaluer la proportion de délits rapportés ou non à la police, pour chaque type de délits, compte-tenu de sa gravité relative et des relations qui existent entre les délinquants et leurs victimes. C'est grâce à ces sondages également que nous connaissons, pour chaque type de délits, les raisons pour lesquelles les citoyens choisissent de notifier les autorités policières du délit dont ils ont été victimes. Les sondages de victimisation permettent ainsi une meilleure appréciation de la nature, de la direction et de l'ampleur relative des biais intrinsèques aux données policières. Du coup, ces dernières sont mieux maîtrisées et leur interprétation plus aisée.

4.2 Comment exploiter les statistiques policières ?

[Retour à la table des matières](#)

Les statistiques criminelles sont bien connues des policiers, des politiciens, des criminologues et du grand public. Elles ne constituent cependant qu'un sommaire quantitatif des données policières lesquelles se composent en réalité de trois séries de documents : les rapports d'événements, les demandes d'intenter des procédures de mise en accusation et les dossiers des enquêtes spécialisées. Les rapports d'événements servent à compiler les statistiques sur les crimes connus et réels (dans le jargon des statistiques policières un crime réel est une plainte fondée). C'est dans les rapports d'événements que l'on trouve les narrations qui relatent brièvement les circonstances du délit et les témoignages des protagonistes impliqués. Les demandes d'intenter des procédures d'accusation (les DIP) sont les données de base qui servent à compiler les statistiques sur les personnes accusées et leur sexe.

C'est dans les DIP que l'on trouve le détail des antécédents policiers et les condamnations antérieures des prévenus. La troisième source de données policières vient des dossiers des enquêtes spécialisées et des renseignements criminels. Ces dossiers permettent d'étudier en détail les réseaux plus ou moins structurés et organisés de délinquants, le milieu criminel en général et les marchés criminels en particulier.

Autant les statistiques criminelles sont citées et utilisées par les médias et les criminologues, autant les données criminelles de base (rapports d'événements, DIP et dossiers d'enquête) sont peu exploitées. Bien entendu, les données criminelles sont protégées par la Loi d'accès à l'information, mais les corps policiers ainsi que la Commission d'accès à l'information permettent leur utilisation pour fins de recherche.

À partir de 1962, les statistiques criminelles se basaient sur un formulaire de codification des données policières de base appelé la "Déclaration uniforme de la criminalité" (la DUC). Ce formulaire qui constitue la partie quantitative des rapports d'événements policiers est l'instrument à partir duquel les statistiques policières sont compilées. Sa fonction principale est d'assurer la fiabilité des données recueillies. À noter que les corps policiers consacrent des ressources considérables pour valider et s'assurer que ce formulaire soit correctement codifié.

Depuis 1991, toutefois, le programme de la Déclaration uniforme de la criminalité a été modifié. La "nouvelle DUC" diffère de l'ancienne à plusieurs égards. La différence principale réside dans le fait que toutes les données compilées pour fins de statistiques (données sur le délit, la victime et le suspect) adoptent la même unité d'analyse ou de décompte (le délit). Autre différence : on dispose désormais de renseignements beaucoup plus détaillés sur les victimes des délits. Ces renseignements sont cruciaux pour la conception et l'évaluation des programmes de prévention.

L'informatisation des données policières permet au chercheur de passer directement à leur analyse et de manipuler rapidement de grandes quantités d'informations. Les statistiques criminelles de la nouvelle DUC permettent aussi de cartographier rapidement par district

policier ou par segment de rue (selon le niveau d'analyse choisi) la criminalité par type de délits, par heure de la journée, jour de la semaine ou mois de l'année. Cela ouvre d'intéressantes perspectives : il est dorénavant possible de choisir très finement le délit ou la famille de délits qui servira de critère pour mesurer l'impact des mesures préventives.

Les données policières portant sur les rapports d'événements peuvent être obtenues directement du corps de police concerné. Ainsi, lorsque le type de données à obtenir a été identifié (par exemple, les introductions avec effraction commis dans des résidences la nuit à l'intérieur du district 34), il est relativement facile pour un analyste de la police d'obtenir la série sur une longue période (par exemple, le nombre total de ces crimes pour chacun des mois au cours des deux dernières années).

Pour les *crimes de violence*, la nouvelle Déclaration uniforme de la criminalité nous renseigne sur le sexe, l'âge, le statut ethnique, et la consommation d'alcool ou de drogues non seulement des suspects interpellés mais également des victimes ; elle nous renseigne également sur le nombre de suspects par délit, la relation qui pré-existe ou non entre l'agresseur et la victime (parent, ami, conjoint, ex-conjoint, étranger) ; elle permet de savoir si la relation s'accompagne d'une cohabitation ou non, si le lieu du crime est la résidence de la victime (ou celle de l'agresseur, ou dans un commerce, ou sur la rue) ; si l'agresseur était armé ou non, le genre d'arme utilisé ; elle nous indique enfin le degré de gravité des blessures (aucune, légère, grave).

Pour les *crimes contre la propriété*, la nouvelle DUC nous renseigne sur la cible visée (résidence, commerce, particulier), sur les types de biens volés (bijoux, hi-fi, vêtements, armes etc.), sur la valeur totale des biens volés ou endommagés, sur la marque de la voiture volée. Ces informations sont cruciales et peuvent être exploitées encore davantage en les combinant à d'autres banques de données (notamment les statistiques économiques sur les ventes au détail de tel ou tel produit, hi-fi, bijoux).

Alors que, dans les crimes de violence, les victimes peuvent généralement identifier leurs agresseurs, ce n'est pas le cas des délits contre

les biens (où le délit se commet lorsque la victime est séparée de son bien). Dans un projet de prévention qui cible un délit de violence, on dispose ainsi d'informations sur les victimes et les agresseurs. Malheureusement, dans un projet qui cible un délit contre les biens, les informations sur les voleurs portent sur un échantillon de prévenus dont on connaît mal la représentativité.

Les données policières contiennent également deux autres blocs de renseignements qui méritent d'être pris en considération dans l'évaluation des projets de prévention :

- les renseignements relatifs au désir de la victime de porter plainte ou non (en matière de délits de violence). Il se trouve des plaignants qui refusent subséquemment de maintenir leur plainte. De tels refus influencent subséquemment le taux de mise en accusation. Par ailleurs, la notification des autorités policières n'est pas toujours faite par la victime concernée mais par un tiers (un proche, un voisin). L'origine de la plainte et la volonté variable de la victime de porter plainte nous informent sur la dynamique sociale sous-jacente de la criminalité que l'on désire prévenir.
- les renseignements relatifs aux accusés. Les statistiques sur les accusés sont les parents pauvres des statistiques policières. Néanmoins les formules d'intenter des procédures contiennent généralement le détail des antécédents policiers et judiciaires des prévenus (incluant les causes pendantes). La proportion de récidivistes dans un bassin de délinquants est un indicateur important pour apprécier une situation criminelle. La nature des antécédents également. Par ailleurs, la nouvelle DUC contient également des informations sur le nombre de suspects par délit (lorsque ces suspects peuvent être identifiés par la victime ou un témoin) et le nombre de victimes par délit. La proportion de délits impliquant des victimes ou des suspects multiples est une information utile pour l'analyse d'un problème criminel. Les projets de prévention gagneraient à présenter des informations plus détaillées sur les caractéristiques des délinquants ciblés. Les données policières pertinentes existent ; elles sont malheureusement sous-exploitées.

4.3 Comment exploiter les données de recensement ?

[Retour à la table des matières](#)

Le recensement est une autre source de données quantitatives utilisables dans le cadre d'un programme de prévention. Les statistiques de recensement nous renseignent sur les caractéristiques sociales de la population totale par secteur de recensement (ensemble d'îlots et de blocs résidentiels d'environ 4,000 personnes) ou par quartier (la population d'un district policier est d'environ 75,000 personnes à Montréal). Ce sont ces statistiques qui permettent, le plus souvent, de spécifier les caractéristiques des populations ciblées par les projets de prévention.

Les données de recensement sont classées en deux parties. La première, appelée le profil A, provient d'un décompte de l'ensemble de la population (exception faite des personnes institutionnalisées). On y trouve, par secteur de recensement, les variables suivantes (nous mentionnons ici celles qui nous semblent les plus pertinentes pour les projets de prévention de la criminalité) : population totale, les classes d'âge (enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et personnes âgées), la langue parlée à la maison (français, anglais, autres langues).

Dans le profil B, basé sur un échantillon aléatoire de 20% de la population, on trouve des renseignements sur le statut ethnique (nombre d'immigrants par pays d'origine, origine ethnique), le revenu moyen des familles, le nombre de familles, le nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté, le nombre de personnes ayant un emploi, le taux de chômage par classe d'âge, le nombre de personnes n'ayant pas complété une 9^{ième} année, la profession et le statut occupationnel des résidents, la structure familiale (nombre de familles avec ou sans enfants, nombre de familles monoparentale etc.).

Les données de recensement sont désormais accessibles sur support informatique. Leur coût d'utilisation est nul à moins de ré-analyse

des données brutes. Elles sont d'accès facile (grâce à la technologie compacte des CDROM, disques accessibles à tous les dépôts officiels de Statistique Canada). Certaines données sont plus problématiques que d'autres. C'est le cas notamment de l'origine ethnique : ainsi la population de la minorité noire qui habite à Montréal est 2 à 3 fois plus élevée que le nombre de personnes catégorisées comme étant, dans le jargon de Statistique Canada, d'"origine noire unique" (cette sous-estimation est imputable à la formulation des questions posées aux répondants).

Le couplage des données de recensement et des statistiques policières exige encore un certain "bricolage". L'informatisation des données de recensement et des statistiques criminelles ainsi que la diffusion des logiciels géomatiques comme Mapinfo facilitent grandement le couplage des banques de données. Par exemple, des chercheurs de l'école de criminologie de l'Université de Montréal disposent d'une table de correspondance qui permet de regrouper les données de recensement 1991 qui font partie de chacun des 23 districts policiers de Montréal. L'intégration des deux banques de données sera plus fonctionnelle encore lorsque le couplage se fera non pas au niveau des districts policiers mais au niveau des îlots ou des segments de rue.

4.4 Mise en garde sur les questionnaires

[Retour à la table des matières](#)

Les statistiques policières et celles du recensement sont des données secondaires. Elles ne sont pas produites par les chercheurs eux-mêmes pour des fins de recherche ponctuelle. Il arrive cependant qu'on ait besoin de données originales. C'est le cas quand un programme de prévention s'adresse à des populations très spécifiques et qu'il n'existe pas de données quantitatives fiables sur leurs risques de victimisation.

La solution peut être de faire passer un questionnaire aux victimes potentielles ou aux délinquants potentiels. C'est faisable quand la population ciblée est petite. On fait alors passer le questionnaire à tout le

monde (exemple : à tous les commerçants d'un centre commercial). Mais quand il faut échantillonner parce qu'un questionnaire ne peut être distribué à tous, on doit affronter deux problèmes connexes : choisir l'échantillon ; décider ensuite du mode d'administration du questionnaire. Ces problèmes ne sont pas faciles à résoudre, surtout lorsque les budgets sont limités. Voici quelques exemples de difficultés techniques :

- Si le questionnaire est envoyé par la poste, le taux de réponse est généralement faible et il n'existe aucun contrôle sur la qualité des réponses ou l'identité réelle du répondant. Et rien ne garantit la représentativité de la population visée.

- Si on fait passer les questionnaires par téléphone, cela exige un personnel qualifié, des horaires souples, beaucoup de temps et une logistique qui dépasse de loin les capacités des programmes habituels de prévention de la criminalité. Le questionnaire téléphonique est un art qui ne s'improvise pas. Il s'apprend ou s'achète chez les maisons de sondage.

- La taille d'un échantillon ne dépend pas de la taille de la population d'où il est tiré, mais des procédures choisies pour le tirage au sort et de la fréquence de base du comportement ciblé. La population ciblée par le programme de prévention peut se limiter à deux mille individus mais l'échantillon devra être presque aussi élevé que si la population ciblée se compose de 200,000 personnes. Il n'est généralement pas efficient d'échantillonner des petites populations ayant des caractéristiques très spécifiques. Il est souvent préférable de les recenser carrément au complet.

- Moins le comportement ciblé par le questionnaire est fréquent, plus il est nécessaire d'augmenter la taille de l'échantillon. C'est pour cette raison qu'un sondage de victimisation doit rejoindre au moins 10 fois plus de répondants qu'un sondage politique ou de marketing normal.

- La passation de plus de 50 questionnaires implique qu'ils seront codifiés, stockés sur support informatique et analysés. Il est in-

utile de se lancer dans une opération majeure de passations de questionnaires si on ne dispose pas du temps requis.

Les programmes de prévention devraient avoir les ambitions de leurs moyens. Quand ces moyens sont modestes, les stratégies de cueillette de données devraient l'être également. Par exemple, il est possible de recourir à des stratégies qualitatives pour savoir si le programme est apprécié ou non de la population. Des intervieweurs peuvent interroger à ce sujet le personnel embauché par le programme (généralement lorsque le public est insatisfait d'un service, ceux qui l'offrent sont démotivés). Ils peuvent citer les articles des journaux locaux ou interviewer une dizaine de destinataires du programme. Ces entretiens peuvent être très convaincants si les personnes interviewées donnent des exemples précis et des illustrations concrètes des raisons pour lesquelles elles ont été satisfaites ou non des services offerts.

Plutôt que de rivaliser avec les gouvernements (recensements) ou les firmes privées (maisons de sondage), les criminologues oeuvrant en prévention devraient imiter les anthropologues et rester près du terrain. Concrètement, cela pourrait vouloir dire de rencontrer tous les résidents ayant certaines caractéristiques spécifiques plutôt que tirer au hasard un échantillon. On ira, par exemple, interviewer tous les gens qui habitent autour de l'épicentre du foyer criminogène plutôt que sonder au hasard un échantillon de résidents dispersés dans tout un quartier. Ces foyers sont souvent très localisés de sorte que le nombre de ménages ciblés est restreint. On voit ici l'avantage de limiter l'intervention préventive à un petit territoire : un parc comme le carré St-Louis ; les ménages d'un bloc-appartement de 100 unités qui se délabre ; les ménages qui habitent des deux côtés d'un segment de rue qui sert de comptoir de vente de drogues...

Une autre stratégie de cueillette de données est de recourir à des observateurs "locaux" ou à des témoins privilégiés. Un témoin privilégié est celui qui habite le terrain expérimental, qui dispose du temps voulu pour l'observer à loisir, et qui est à la fois articulé et fiable. Les témoins qui satisfont à ces critères peuvent être interviewés une fois lors de la période contrôle, et une autre fois aux deux tiers de la période expérimentale. Les critères utilisés pour choisir ces témoins dépendent bien entendu des objectifs particuliers de chaque programme,

mais devraient faire l'objet d'une discussion détaillée. Les entretiens se dérouleraient en face-à-face.

4.5 Les données qualitatives

[Retour à la table des matières](#)

Elles proviennent d'entretiens auprès d'intervenants, d'experts, de témoins, de délinquants ou de victimes rencontrés avant et pendant la durée d'opération du programme de prévention. Ces données devraient être transcrites avec soin. Elles ont pour fonction principale de mieux faire comprendre le sens d'une situation, de préciser la pertinence d'un projet, d'en vérifier la mise en oeuvre et d'affiner l'interprétation des résultats obtenus. L'utilité des données qualitatives intervient souvent au début et à la fin du projet d'évaluation. Leur valeur réside dans leur authenticité (au sens où une image vaut mille mots). La cueillette de ces données peut aussi se faire par observation.

Les narrations des circonstances des délits que l'on trouve dans les rapports d'événements policiers représentent une source encore inexploitée de données qualitatives. Autant les statistiques policières font l'objet d'une consommation massive, autant on néglige de réanalyser la partie qualitative, fort instructive, des rapports d'événements rédigés quotidiennement, et le plus souvent consciencieusement, par les policiers. Les déclarations des témoins consignées verbatim, et la narration des faits des policiers constituent des mines de renseignements. Nous suggérons que les projets de prévention redécouvrent les données qualitatives contenues dans les rapports d'événements rédigés par les policiers et procèdent éventuellement à leur analyse de contenu.

Appendice I :

Énumération des mesures de prévention prometteuses

[Retour à la table des matières](#)

1- Les mesures de prévention situationnelle.

I- La surveillance.

1- La surveillance par les personnes :

- . gardien de sécurité,
- . patrouilleur de la police,
- . concierge,
- . chauffeurs d'autobus,
- . vendeurs dans les magasins,
- . dépanneurs,
- . préposés,
- . voisins organisés en "cocon".

2- Les équipements de surveillance :

- . caméras,
- . vidéo,
- . TV en circuit fermé,
- . rayons X,
- . centre de télésurveillance,
- . miroirs.

3- Les mesures de détection :

- . systèmes d'alarme,
- . détecteurs de métaux,
- . détecteurs électromagnétiques,
- . étiquettes électroniques,
- . chiens de garde.

4- L'amélioration de la visibilité des cibles potentielles et des accès :

- . éclairage des commerces et des rues,
- . suppression des haies qui dissimulent les entrées de la vue des voisins,
- . aménagement des étalages dans un magasin pour supprimer ce qui obstrue la vue,
- . installation de fenêtres et de portes vitrées donnant sur des espaces où des délits pourraient être commis,
- . élimination des objets qui obstruent la vue autour des caisses,
- . installation des caisses dans le secteur le plus visible du magasin,
- . installation des marchandises précieuses à la vue des employés.

II- Les empêchements physiques au délit :

1- Les obstacles à la pénétration :

- . portes renforcées,
- . clôtures,
- . barrières,
- . serrures,
- . vitres anti-balles pour protéger les caissiers et surveillants,
- . grilles.

2- L'immobilisation des cibles :

- . anti-vol dans les automobiles,
- . coffres-forts,
- . attaches,
- . fixations.

3- Le ralentissement du délinquant lors de sa fuite :

- . les doubles portes à la sortie des banques qui fonctionnent comme un sas,
- . l'absence de porte arrière dans les résidences.

4- L'amélioration systématique des protections physiques résidentielles par les inspections de sécurité ("security survey" ou "visites sécuritaires").

III- Les contrôles d'accès.

1- Les postes de garde à l'entrée des sites :

- . gardien,
- . barrières,
- . clôtures.

2- Les contrôles d'entrée dans les blocs appartements :

- . téléphones à l'entrée,
- . portier ou concierge,
- . système d'entrée par carte magnétique.

3- Les codes d'accès :

- . numéro personnel d'identification dans les guichets automatiques des banques, mot de passe dans les ordinateurs.

IV- Le détournement des délinquants de leurs cibles.

1- Aménager les trajets pour éviter la convergence des délinquants potentiels et de leurs cibles :

- . aménagement urbain utilisant les cul-de-sac,
- . les sens uniques,
- . les rues fermées à la circulation automobile,
- . les stationnements interdits,

La prévention du crime... p 104

- . situer les arrêts d'autobus pour que des groupes de sujets à risque (ex. écoliers du secondaire ; habitués d'une taverne) ne convergent spontanément vers des cibles intéressantes,
- . Aménagement des centres commerciaux, des parcs pour éviter cette même convergence.

2- Situer les lieux de rassemblement des délinquants potentiels loin de leurs cibles :

- . éviter de placer les écoles proche des centres commerciaux.

3- Séparer les adversaires par des mesures physiques :

- . dans les stades, installer des cloisons qui séparent les supporters de clubs adverses ;
- . offrir aux femmes battues une place dans un centre d'hébergement.

4- Gérer les horaires pour limiter les convergences délinquants vers leurs cibles ou leurs victimes :

- . ajuster l'horaire des autobus à l'horaire de la fermeture des débits de boisson ;
- . dans les stades, organiser les arrivées et les départs pour que les adversaires ne se rencontrent pas ;
- . faire partir de l'école les écoliers les plus jeunes une demi-heure avant les plus âgés.

V- L'élimination ou la réduction des bénéfices pouvant être gagnés par le délit.

1- Moyen de paiement sans argent comptant :

- . dans les autobus, utilisation de billets, de cartes ou paiement par tarif exact ;
- . téléphones publics fonctionnant avec une carte magnétique ;
- . paiement par carte de crédit dans les lieux à risque.

2- Réduction des sommes d'argent conservées dans les caisses :

- . dépôts fréquents dans les "drop-box", les coffres-forts ou à la banque.

3- Nettoyage rapide des graffitis :

- . réparation de la propriété détruite pour enlever aux vandales le plaisir de revoir le fruit de leur "travail".

4- Marquage et burinage des objets de valeur et des pièces d'automobile ("opération identification").

5- Arrestation des receleurs.

La prévention du crime... p 105

6- Radios dans les automobiles rendues inutilisables si elles sont volées sans que l'on connaisse le numéro électronique pouvant les réactiver.

7- Système électronique de type "Lojack" permettant de localiser une voiture volée.

VI- Le contrôle des instruments et objets pouvant servir à commettre un délit.

1- Contrôle des armes :

- . interdire le port d'armes à feu et de couteaux dans les lieux à risque,
- . utiliser des détecteurs de métaux pour s'assurer du respect de cette règle.
- . Réglementer la vente et le port des armes à feu.

2- Éliminer des objets pouvant servir d'arme :

- . dans les bars, dans les parcs, dans les stades, remplacer les bouteilles en verre par des contenants en plastique.

3- Rendre plus difficile les fraudes par cartes de crédit ou carte d'assurance maladie en y incorporant la photographie du détenteur légitime.

4- Réglementer la vente d'instruments pouvant servir aux vandales, comme les cannettes de peinture munies d'un vaporisateur ("spray").

2- Prévention individuelle portant sur le potentiel délinquant actuel :

I- En milieu scolaire

1. Édicter dans l'école un code de vie clair pour assurer le respect de la personne et des biens d'autrui ;
2. instaurer une discipline consistante et ferme assortie de sanctions équitables, prévisibles et effectivement appliquées ; sanctionner sans faiblesse les comportements violents ;
3. organiser la médiation des conflits et l'arbitrage des différends ;
4. organisation de loisirs et d'activités parascolaires ;
5. favoriser l'insertion scolaire, le sentiment d'appartenance des élèves en les intégrant dans des écoles et des classes de taille restreinte sous la supervision d'un titulaire qui connaît bien ses élèves et qui peut les suivre de près ;

6. lutter contre l'absentéisme, l'échec scolaire et l'abandon par un suivi systématique des élèves permettant d'intervenir rapidement, de concert avec les parents dès que des difficultés apparaissent ;
7. aider les élèves en difficulté à faire leurs devoirs.

II- Co-délinquants et réseaux.

Pour empêcher que les délinquants ne se regroupent et qu'ils ne développent des réseaux, surveiller les bandes en étant particulièrement attentif aux leaders et à ceux qui recrutent des complices.

III- L'intégration des jeunes adultes sur le marché du travail, programmes de formation et d'orientation professionnelle.

Appendice II

Références annotées sur la méthodologie d'évaluation de projets de prévention du crime

[Retour à la table des matières](#)

Les ouvrages qui ont été sélectionnés pour faire partie des références annotées présentent entre autres ces caractéristiques :

- ils couvrent des thèmes qui s'appliquent à la méthodologie d'évaluation de programme, ou des thèmes qui rejoignent les évaluations de projets de prévention du crime ;
- ils attachent une grande importance aux aspects pratiques des études évaluatives ; les thèmes abordés vont donc en ce sens ;
- la matière couverte est encore d'actualité ;
- ils conviennent à des criminologues praticiens ;
- ils utilisent un langage compréhensible ;
- ils contiennent des exemples qui accompagnent les thèmes discutés, tout comme ils sont de préférence illustrés (tableaux, figures, etc) ;
- parmi d'autres ouvrages semblables, ils se démarquent par l'originalité du propos, ou par leur plus grande pertinence.

D'autres ouvrages qui sont susceptibles d'intéresser les lecteurs qui s'appêtent à réaliser une recherche évaluative sont aussi listés à la fin des références annotées.

Sur l'évaluation de la prévention du crime

EKBLOM, P. ; PEASE, K. (1994). "Evaluating Crime Prevention.
In
TONRY, M. (ed) Crime and Justice. A review of Research, Chicago, The University of Chicago Press. (À paraître).

C'est le texte le plus important et le plus récent consacré à la prévention du crime. Il traite de manière relativement complète de l'ensemble des questions qui se posent quand on évalue un projet de prévention du crime. Il propose une intéressante typologie des mesures de prévention. Il contient aussi un exposé sur les modèles d'évaluation les plus avancés actuellement.

Sur la méthodologie en recherche évaluative

BERK, R.A., ET P.H. ROSSI (1990). Thinking About Program Evaluation. Newbury Park, CA : Sage Publications, 128 pages.

Ce manuel a comme qualité première d'être un bon complément au présent guide, et plaira aux praticiens par sa simplicité. Il vise à introduire le lecteur à une variété de situations dans lesquelles la recherche évaluative peut être utilisée et les différentes méthodes de recherche qui sont communément employées. Les auteurs procèdent par questionnements successifs sur des aspects pratiques de la planification et de la réalisation de l'évaluation, en suivant les étapes de la démarche de recherche. Des exemples sont fournis afin d'illustrer les propos tenus, et un guide de littérature sur le sujet est intégré en appendice.

BINGHAM, R.D., ET C.L. FELBINGER (1989). Evaluation in Practice. A Methodological Approach. New York : Longman, 383 pages.

Ce volume a été conçu dans le but de présenter et de discuter des techniques de différents devis en recherche, ainsi

que des problèmes majeurs qui peuvent se poser lors de l'évaluation de l'impact d'un programme en pratique. Ce volume se compose d'une série de vingt articles, lesquels sont accompagnés d'exemples d'études évaluatives. Une particularité vient du fait qu'il vise à éveiller le sens critique chez le lecteur sur les aspects méthodologiques. Rédigé pour des étudiants de différentes disciplines dont la criminologie, il est illustré, facile à consulter et le langage utilisé demeure simple.

HAGAN, F.E. (1989). "Policy Analysis, Evaluation Research, and Proposal Writing". Chapitre 13, dans *Research Methods in Criminal Justice and Criminology*. (2nd ed.). New York : MacMillan Publishing, pp. 375 à 405.

Dans cet excellent ouvrage portant sur les méthodes de recherche utilisées en criminologie, l'auteur consacre un chapitre pour préciser davantage ce qu'implique la dimension pratique de la recherche évaluative. Les thèmes, présentés de façon condensée, touchent les types de recherche, les étapes à suivre lors de l'étude, et les obstacles qui peuvent se rencontrer. L'auteur prend soin de définir les termes et d'illustrer ses propos. Enfin, le lecteur intéressé y trouvera des références assez spécifiques à la criminologie. Notons que les autres chapitres de cet ouvrage demeurent également utiles, car l'auteur traite des éléments essentiels à toute démarche de recherche en criminologie comme les sources de données, les instruments de mesure, les devis de recherche, etc.

HERMAN, J.L. (ed.) (1987). Series : *Program Evaluation Kit*. (2nd ed.). 9 volumes. Newbury Park, CA : Sage Publications.

Cette collection de neuf volumes a le mérite d'être conçue pour les praticiens. Rédigés dans un langage non technique, ils contiennent chacun moins de 200 pages. Ces volumes sont des guides pratiques, qui offrent des conseils détaillés, appuyés d'exemples illustrés. Ils répondent à un vaste ensemble de questions sur la planification et la réalisation des

études évaluatives. L'ensemble des numéros reproduit, étape par étape, la procédure à suivre lors d'une évaluation de programme. Les volumes peuvent aussi être consultés séparément, selon les besoins du lecteur. En voici la liste :

- 1) EVALUATOR'S HANDBOOK
- 2) HOW TO FOCUS AN EVALUATION
- 3) HOW TO DESIGN A PROGRAM EVALUATION
- 4) HOW TO USE QUALITATIVE METHODS IN EVALUATION
- 5) HOW TO ASSESS PROGRAM IMPLEMENTATION
- 6) HOW TO MEASURE ATTITUDES
- 7) HOW TO MEASURE PERFORMANCE AND USE TESTS
- 8) HOW TO ANALYSE DATA
- 9) HOW TO COMMUNICATE EVALUATION FINDINGS

LADOUCEUR R., G. ET BÉGIN (1980). Protocoles de recherche en sciences appliquées et fondamentales. St-Hyacinthe : Edisem, 135 pages.

Mise à part cette qualité d'être rédigé en français, ce livre est en mesure de faire efficacement le point sur une variété de devis de recherche, tant expérimentaux que quasi expérimentaux. Les auteurs présentent la démarche scientifique à suivre et les principaux instruments utilisables afin de vérifier une hypothèse. Ce livre adopte donc une approche générale, qui débordre le seul cadre des études évaluatives. Il offre des exemples illustrés, et emploie un langage à la portée du praticien. Il plaira à ceux qui désirent consulter un ouvrage concis.

LECOMPTE, R., ET L. RUTMAN (1982). Introduction aux méthodes de recherche évaluative. Québec : Presses de l'Université Laval, 187 pages.

Comptant parmi un des rares ouvrages sur le sujet à être rédigé en français, cet ouvrage d'introduction constitue un

outil fort utile aux praticiens qui désirent effectuer une évaluation de programme. Il regroupe une série d'articles qui visent à fournir des indications sur les aspects de la planification et de la préparation de l'étude. Les auteurs ne négligent pas pour autant de traiter des questions de méthodologie, tant quantitative que qualitative, ainsi que des aspects pratiques de telles études. L'ouvrage a cependant comme faiblesse d'être peu illustré, en termes de graphiques et de figures.

PATTON, M.Q. (1990). *Qualitative Evaluation and Research Methods*. (2nd ed.). Newbury Park, CA : Sage Publications, 532 pages.

La qualité de cet ouvrage vient principalement du fait qu'il est un des seuls à être entièrement consacré à ce thème qu'est la méthodologie qualitative en recherche évaluative. Il met l'emphase sur les aspects du « quand » et du « comment » utiliser certaines méthodes qualitatives. Il satisfera ceux qui prévoient réaliser une étude évaluative et qui désirent connaître davantage ces méthodes. Les explications offertes sont claires, assez simplifiées et illustrées. Cependant, pour un condensé, le lecteur aurait intérêt à consulter le volume numéro 4 de la collection *Program Evaluation Kit*, édité par J.L. Herman en 1987 (voir ci-haut).

PATTON, M.Q. (1986). *Utilization-Focused Evaluation*. (2nd ed.). Beverly Hills, CA : Sage Publications, 368 pages.

A la fois pratique et théorique, ce volume tire sa particularité du fait qu'il insiste sur la question des choix appropriés à effectuer lors d'études évaluatives sur le terrain. L'auteur amène le lecteur à savoir comment s'y prendre et le rationnel que cela sous-tend. Il tente donc de faire le pont entre la méthodologie et la réalité des situations de recherche. Des exemples de cas actuels accompagnent les points majeurs qui ont été traités dans chaque chapitre. Rédigé dans un style qui convient aux praticiens, il intéressera aussi par ses nombreuses figures et images.

ROSSI, P.H., ET H.E. FREEMAN (1989). *Evaluation, A Systematic Approach*. (4th ed.). Beverly Hills, CA : Sage Publications, 496 pages.

Ce volume constitue un excellent outil de travail pour les novices dans le domaine de l'évaluation de programme. Les auteurs ont adopté une approche qui reflète une préoccupation constante d'intégrer les divers types d'évaluation retenus dans une démarche de planification, d'élaboration et d'implantation de programme. Ils accordent une place importante aux différents devis de recherche. Ce volume est d'un abord facile. Chacun des chapitres est précédé d'un glossaire et les thèmes présentés sont accompagnés de nombreux exemples. Le lecteur y trouvera également beaucoup de références.

WEISS, C.H. (1972). *Evaluation Research. Methods for Assessing Program Effectiveness*. New Jersey : Prentice-Hall, 160 pages.

Ce volume a été conçu dans le but d'amener le lecteur à saisir les dimensions pratiques et les problèmes qui peuvent se poser lors de l'évaluation des effets d'un programme. Il discute des méthodes et des outils utilisables en recherche évaluative. Malgré qu'il ne soit guère récent, il retiendra l'intérêt de ceux qui veulent en connaître davantage sur les réalités de la recherche en milieu d'intervention, notamment les différents obstacles et réticences auxquels l'évaluateur doit faire face. Le style d'écriture est approprié aux praticiens et les explications apportées sont claires.

Bilan sur l'évaluation de projets de prévention du crime

LAB, S.P. (1992). *Crime Prevention : Approaches, Practices and Evaluations*. (2nd ed.). Cincinnati, OH : Anderson Publishing, 327 pages.

Ce récent ouvrage a le mérite de rassembler et de faire le point sur les stratégies de prévention du crime relatées dans une littérature de plus en plus abondante sur le sujet. Il pré-

sente et décrit les approches en prévention du crime les plus récentes et connues, ainsi que les résultats des évaluations de ces projets qui ont été réalisées. Il laisse donc de côté les méthodes développées en recherche évaluative. Pour le lecteur intéressé, quelque 50 pages de références sur des projets de prévention du crime sont fournies, parmi lesquelles se trouvent des références à des études évaluatives.

ROSENBAUM, D.P. (1986). *Community Crime Prevention. Does it Work ?*. Sage Criminal Justice System Annuals, vol. 22. Beverly Hills, CA : Sage Publications, 318 pages.

Ce volume a comme qualité de contenir des évaluations de programmes de prévention du crime de type communautaire qui ont été implantées et qui comptent parmi les meilleures (à aller jusqu'en 1986). Il délaisse donc les méthodes de recherche évaluative pour discuter plutôt des différentes facettes des programmes et des stratégies de prévention du crime de type communautaire. Il regroupe une série d'articles rédigés par différents auteurs. A titre d'introduction, un texte de Lurigio et Rosenbaum expose un point de vue critique sur la recherche évaluative telle qu'elle se pratique dans ce domaine.

Revue portant sur l'évaluation de programme

Evaluation Review : A Journal of Applied Social Research. (auparavant : *Evaluation Quarterly*).

Considérée comme étant une revue scientifique des plus excellentes, elle porte spécifiquement sur l'évaluation de programme. Les articles qui y sont publiés sont surtout orientés vers les méthodes quantitatives et les approches formelles d'évaluation. Il n'en demeure pas moins que cette revue intéressera le lecteur par la diversité d'études évaluatives de programmes ou de projets qui y sont présentées, ainsi que d'autres articles plus techniques. Publiée par Sage Publications à raison de six numéros par année, elle rejoint une

multitude de disciplines et ses articles sont reconnus comme étant d'une grande qualité.

Autres références

BINDER, A., ET G. GEIS (1983). "Program Evaluation". Chapitre 7, dans *Methods of Research in Criminology and Criminal Justice*. New York : McGraw-Hill, pp.150 à 170.

CAMPBELL, D.T., ET J. STANLEY (1966). *Experimental and Quasi-Experimental Designs for Research*. Chicago : Rand McNally, 84 pages.

CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA (1991). *Méthodes d'évaluation des programmes : mesure et attribution des résultats des programmes*. Ottawa : Conseil du trésor du Canada, Contrôleur général, 206 pages.

COOK, T.D., ET D.T. CAMPBELL (1979). *Quasi-Experimentation : Design and Analysis Issues for Field Settings*. Chicago : Rand McNally, 405 pages.

COOK, T.D., ET C.S. REICHARDT (1979). *Qualitative and Quantitative Methods in Evaluation Research*. (Sage Research Progress Series in Evaluation, vol. 1). Beverly Hills, CA : Sage Publications, 160 pages.

FRANKLIN, J.L., ET J.H. TRASHER (1976). *An Introduction to Program Evaluation*. A Wiley-Interscience Publication. New York : John Wiley and Sons, 233 pages.

GUBA, E., ET Y. LINCOLN (1982). *Effective Evaluation*. San Francisco, CA : Jossey-Bass, 423 pages.

MILES, M.B., ET A.M. HUBERMAN (1991). *Analyse de données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles ? : Editions du Renouveau pédagogique ; De Boek, 480 pages.

NOWAKOWSKI, J. (1987). The Client Perspective on Evaluation. Series : *New Directions for Program Evaluation*, no. 36. San Francisco, CA : Jossey-Bass, 96 pages.

POSAVAC, E.J., ET R.G. CAREY (1989). Program Evaluation : Methods and Case Studies. (3rd ed.). New Jersey : Prentice-Hall, 351 pages.

REVUE CANADIENNE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME, publiée par la *Société canadienne d'évaluation*, environ deux fois par année.

RUTMAN, L. (1985). Evaluation Research Methods : A Basic Guide. (2nd ed.). Beverly Hills, CA : Sage Publications, 239 pages.

SPECTOR, P.E. (1981). Research Designs. Series : *Quantitative Application in the Social Sciences*, no. 23. Beverly Hills, CA : Sage Publications, 80 pages.

STRUENING, E.L., ET M.B. BREWER (1983). Handbook of Evaluation Research. (The University Edition). Beverly Hills, CA : Sage Publications, 440 pages.

RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

Archambault, S. (1994), *La prévention évaluée : études de cas*, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal.

Atkins, S. ; Husain, S. ; Storey, A. (1991), *Influence of Street Lighting on Crime and Fear of Crime*, London, H.M.S.O., Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 28. La prévention du crime... p 113

Barr R. ; Pease K. (1990), "Crime placement, displacement and deflection", In M. Tonry ; N. Morris (eds), *Crime and Justice : An An-*

nual Review of Research, Chicago, University of Chicago Press, vol. 12.

Bennet, T. (1990), *Evaluating Neighbourhood Watch*, Cambridge, Gower, Cambridge, Studies in Criminology.

Berk, R. A. ; Rossi, P.H. (1990), *Thinking About Program Evaluation*, Newbury Park, Sage Publications.

Bingham, R.D. ; Felbinger, C.L. (1989), *Evaluation in Practice, A Methodological Approach*, New York, Longman.

Brantingham, P.L ; Brantingham, P.J. (1984), *Patterns in Crime*, New York, Macmillan.

Brantingham, P.L ; Brantingham, P.J. (1990), "Situational Crime prevention in practice", *Revue canadienne de criminologie*, vol. 32, no 1, 17-40.

Brantingham, P.L ; Brantingham, P.J. (1991), *Environmental Criminology*, (2 nd Ed), Prospect Heights, Il., Waveland Press.

Burrows, J. N. (1980), "Closed Circuit Television and Crime on the London Underground", In R.V. Clarke ; P. Mayhew (eds), *Designing out Crime*, Londres, H.M.S.O.

Burrows, J. N. (1991), *Making Crime Prevention Pay : Initiatives from Business*, London, H.M.S.O., Crime Prevention Unit, Paper 27.
Campbell D.T. (1969), "Reforms as Experiments", *American Psychologist*, 24, 409-29.

Carr, K. ; Spring, G. (1993), "Public Transport Safety : A Community Right and A Communal Responsibility", In R.V. Clarke (ed), *Crime Prevention Studies*, vol. 1, Monsey, New York, Criminal Justice Press.

Chaiken, J. ; Lawless, M. ; Stevenson, K. (1974), *The Impact of Police Activity on Crime : Robberies on the New York City Subway*

System, Report No R-1424-N.Y.C., Santa Monica, CA., Rand Corporation.

Chaiken, J. ; Chaiken M. ; Peterson J. (1982), *Varieties of criminal behavior*, Santa Monica, Rand Corporation.

Cirel, P. ; Evans, P. ; McGillis, D. ; Whitcomb, D. (1977), *Community Crime Prevention Program : Seattle, Washington*, Washington, D.C., National Institute of Justice.

Clarke, R.V. (1980), "Situational Crime Prevention : Theory and Practice", *The British Journal of Criminology*, vol. 20, no 2, 136-147.

Clarke, R.V. (ed) (1992), *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston.

Clarke, R.V. (1992), "Introduction", In R.V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 3-38.

Clarke, R.V. (ed) (1993), *Crime Prevention Studies*, vol. 1, Monsey, New York, Criminal Justice Press.

Clarke, R.V. ; Weisburd, D. (1994), "Diffusion of Crime Control Benefits : Observations on the Reverse of displacement", In R.V. Clarke (ed), *Crime Prevention Studies*, vol. 2, New York, Willow Tree Press, 165-184.

Cohen, L. E. ; Felson, M. (1979), "Social Change and Crime Rate Trends ; a Routine Activity Approach", *American Sociological Review*, vol. 44, 588-608.

Cook T.D. ; Campbell D.T. (1979), *Quasi-experimentation : Design and Anaysis Issues for Field Settings*, Houghton Mifflin, Boston.

Cornish, D.B. ; Clarke, R.V. (1986), "Situational prevention, displacement of crime and rational choice theory", In H. Heal ; G. Laycock (eds), *Situational Crime Prevention : From Theory Into Practice*, London, Her Majesty's Stationary, Office.

Curtis, L.A. (1988), "The march of folly : crime and the underclass", In T. Hope ; M. Shaw (eds), *Communities and Crime Reduction*, London, H.M.S.O., Home Office Research and Planning Unit, 180-203.

Cusson, M. (1981), *Délinquants pourquoi ?*, Montréal, Hurtubise, H.M.H. (réédition : Bibliothèque Québécoise, 1989).

Cusson, M. (1986), "L'analyse stratégique et quelques développements récents en criminologie", *Criminologie*, vol. XIX, no 1, 53-72.

Cusson M. (1990), *Croissance et décroissance du crime*, Presses Universitaires de France, Paris. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Cusson, M. (1992), "L'analyse criminologique et la prévention situationnelle", *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. XLV, no 2, 137-149.

Cusson, M. (1994), "Les régulateurs de la criminalité" *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. XLVII, no 2, 135-144.

Di Marino, G. (1991), "La nouvelle politique française de prévention de la criminalité urbaine", *La semaine juridique*, no 46, 343-350.

Durkheim, É. (1895), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France (15e édition : 1963). [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Ekblom, P. (1986), *The Prevention of Shop Theft : an Approach through Crime Analysis*, London, H.M.S.O., Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 5.

Ekblom, P. (1987), *Preventing Robberies at Sub-Post Offices : an Evaluation of a Security Initiative*, London, Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 9.

La prévention du crime... p 115

Ekblom, P. (1988), *Getting the Best Out of Crime Analysis*, London, H.M.S.O., Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 10.

Ekblom, P. (1994), "Proximal Circumstances : A Mechanism-Based Classification of Crime Prevention", In R.V. Clarke (ed) *Crime Prevention Studies*, vol. 2, Monsey, New York, Willow Tree Press, 185-233.

Eckblom P. ; Pease K. (1994) "Evaluating Crime Prevention", In M.Tonry ; N.Morris (eds) *Crime and Justice : An Annual Review*, University of Chicago press, Chicago (à paraître).

Engstad, P. ; Evans, J.I. (1980), "Responsibility, Competence, and Police Effectiveness in Crime Control", In R.V. Clarke ; J.M. Hough (eds) *The Effectiveness of Policing*, Westmead, Gower Publishing, 139-162.

Farrington, D.P. ; Burns-Howell, T. ; Burrows, J. ; Speed, M. (1993), "An Experiment on the Prevention of Shoplifting", In R.V. Clarke (ed) *Crime Prevention Studies*, vol. 1, Monsey, New York, Criminal Justice Press.

Fattah, E.A. (1991), *Understanding Criminal Victimization*, Scarborough, Ont., Prentice-Hall Canada.

Feek, W. (1988), *Working Effectively. A Guide to Evaluation Techniques*, London, Bedford Square Press.

Felson, M. (1994), *Crime and Everyday Life. Insight and Implications for Society*, Thousand Oaks, Cal., Pine Forge Press.

Fennely, L.J. (ed) (1989), *Handbook of Loss Prevention and Crime Prevention, Second Edition*, Boston, Butterworth.

Forrester, D. ; Chatterton, M. ; Pease, K. ; Brown, R. (1988), *The Kirkholt Burglary Prevention Project, Rochdale*, London, H.M.S.O., Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 13.

Fortin, A. (1982), "Plans de recherche quasi-expérimentaux", In M. Robert (ed) *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*, Chenelière et Stanké, Montréal, 119-132.

Fortin, A. ; Robert, M. (1982), "Plans de recherche à cas unique", In M. Robert (ed) *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*, Chenelière et Stanké, Montréal, 133-152.

Fowler, F.J.Jr. ; Mangione, T.W. (1982), *Neighborhood Crime, Fear and Social Control : A Second Look at the Hartford Program*, Washington, DC., U.S., Government Printing Office.

Fréchette, M. ; LeBlanc M. (1987), *Délinquances et délinquants*, Gaëtan Morin, Chicoutimi.

Gabor, T. (1990), "Crime Displacement and Situational Prevention : Toward the Development of some Principles", *Revue canadienne de criminologie*, 32, 1, 41-73.

Garofalo, J. ; MacLeod, M. (1989), *Improving the Use and Effectiveness of Neighborhood Watch Programs*, Washington DC., U.S., Government Printing Office.

Gassin, R. (1988), *Criminologie*, Paris : Dalloz.

Gassin, R. (1992), "La notion de prévention de la criminalité", In Institut de sciences pénales et de criminologie, *La prévention de la criminalité en milieu urbain*, Aix-en- Provence, Presses Universitaires D'Aix-Marseille, 21-36.

Gottfredson, M.R. ; Hirschi, T. (1990), *A General Theory of Crime*, Stanford, CA., Stanford University Press.

Gove, W.R., Hugues, M. ; Geerken, M. (1985), "Are Uniform Crime Reports a Valid Indicator of the Index Crimes ?" *Criminology*, 23, 3, 451-502.

Gottfredson, M. ; Hindelang, M. (1981), "Sociological Aspects of Criminal Victimization", *Annual review of sociology*, 107-128.

Graham, J. (1990), *Crime Prevention Strategies in Europe and North America*, Helsinki, Finland, Helsinki Institute for Crime Prevention and Control, affiliated with the United Nations.

Granjean, C. (1988), *Les effets des mesures de sécurité : l'exemple des attaques à main armée contre les établissements bancaires en Suisse*, Grûsh, Rûegger.

Hagan. F.E. (1989), *Research Methods in Criminal Justice and Criminology*, New York, Macmillan Publishing.

Hayes, R. (1991), *Retail Security and Loss Prevention*, Boston, Butterworth-Heinemann.

Herman, J.L. (ed) (1987), *Program Evaluation Kit*, 9 volumes, Newbury Park, CA., Sage Publications.

Hirschi, T. ; Hindelang, M.J. ; Weis, J.G. (1980), "The status of self-report measures", In M. W. Klein ; K.S. Teilman (eds) *Handbook of Criminal Justice Evaluation*, Sage, Beverly Hills, 473-488.

Hope, T. ; Shaw, M. (1988), "Community approaches to reducing crime", In T. Hope ; M. Shaw (eds) *Communities and Crime Reduction*, London, H.M.S.O., Home Office Research and Planning Unit, 1-29.

Huizinga, D. ; Elliott, D.S. (1986), "Reassessing the reliability and validity of self-report delinquency measures", *Journal of Quantitative Criminology*, 2, 4, 293-327.

Janosz, M. ; Leclerc, D. (1993), "L'intervention psychoéducatrice à l'école secondaire. Intervenir sur l'individu ou sur son milieu ?" *Revue canadienne de Psycho-Éducation*, vol. 22, no 1, 33-55.

Klein, M.W. (1971), *Street Gangs and Street Workers*, Englewood Cliffs, N J., Prentice- Hall.

Killias, M. (1990), *Précis de criminologie*, Staempfli, Berne. La prévention du crime... p 117

Killias, M. ; Kuhn, A ; Chevalier, C. (1987), "Nouvelles perspectives méthodologiques en matière de sondages de victimisation : l'expérience des enquêtes suisses", *Déviance et Société*, 11, 3, 311-330.

Lab, S.P. (1986), *Crime Prevention : Approaches, Practices and Evaluations*, Cincinnati, OH., Anderson Publishing.

Ladouceur, R. ; Bégin, G. (1980), *Protocoles de recherche en sciences appliquées et fondamentales*, St-Hyacinthe, Edisem.

Lavrakas, P.J. ; Kushmuk, J.W. (1986), "Evaluating Crime Prevention Through Environmental Design : The Portland Commercial Demonstration Project", In D.P. Rosenbaum (ed) *Community Crime Prevention. Does It Work ?*, Beverly Hills, Sage Publications.

Laycock, G. (1985), *Property Marking : A Deterrent to Domestic Burglary ?* London, H.M.S.O., Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 3.

Lazerges, C. (1994), *De la politique de prévention de la délinquance à la politique de la ville*, Leuven, Belgique, 49ième Cours international de criminologie.

LeBlanc, M. (1991), *La prévention de la délinquance chez les adolescents, une approche globale, intégrée et différentielle*. Rapport préparé pour le Groupe de travail pour les jeunes du Ministère de la Santé et des Services sociaux, Montréal.

LeBlanc, M. (1994), "La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs", In D. Szabo ; M. LeBlanc (éds) *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Lecompte, R. ; Rutman, L. (1982), *Introduction aux méthodes de recherche évaluative*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Lester, D. (1993), "Controlling Crime Facilitators. Evidence From Research on Homicide and Suicide", In R.V. Clarke (ed) *Crime Prevention Studies*, vol. 1, Monsey, New York, Criminal Justice Press.

Linden, R. ; Barker, I. ; Frisbie, D. (1984), *Ensemble pour la prévention du crime. Manuel du praticien*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, Division Solliciteur général du Canada.

Lindseys, B. ; McGillis, D. (1986), "Citywide Community Crime Prevention : An Assessment of the Seattle Program", In D.P. Rosenbaum (ed) *Community Crime Prevention. Does It Work ?*, Beverly Hills, Sage Publications.

Lurigio, A.J. ; Rosenbaum, D.P. (1986), "Evaluation research in community crime prevention : a critical look at the field", In D.P. Rosenbaum (ed) (1986), *Community Crime Prevention. Does it work ?*, Beverly Hills, Sage Publications, 19-44.

Maxfield, M. (1984), *Fear of Crime in England and Wales*, London, Home Office Research Study, H.M.S.O., no 78.

Mayhew, P.M. ; Clarke, R.V. ; Sturman, A. ; Hough, J.M. (1976), *Crime as Opportunity*, London, Home Office Research Study, H.M.S.O. La prévention du crime... p 118

McCord, J. ; Tremblay, R.E. (eds) (1992), *Preventing Antisocial Behavior : Interventions from Birth through Adolescence*, New York, The Guilford Press.

McInnis, P. (1984), *La prévention du crime en milieu résidentiel par l'aménagement et la gestion de l'environnement (AGE)*, Ottawa, Solliciteur Général du Canada.

Moran, R. ; Dolphin, C. (1986), "The Defensible Space Concept : Theoretical and Operational Explication", *Environment and Behavior*, 18, 396-416.

Murray, C.A. (1983), "The Physical Environment and Community Control of Crime", In J.Q. Wilson (ed) *Crime and Public Policy*, San Francisco, ICS Press, 107-122. National Crime Prevention Institute. (1986), *Understanding Crime Prevention*, Boston, Butterworth.

Newman, O. (1972), *Defensible Space : Crime Prevention Through Urban Design*, New York, Macmillan.

O'Brien, R.M. (1985), *Crime and Victimization Data*, Beverly Hills, Sage Publications.

Olweus, D. (1991), "Bully/victim problems among schoolchildren : Basic facts and effects of a school based intervention program", In D.J. Pepler ; K.H. Rubin (eds) *The Development and Treatment of Childhood Aggression*, Hillsdale, NJ. Erlbaum.

Ouimet, M. (1994), "Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991", In D. Szabo ; M. LeBlanc (éds) *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 15-48.

Ouimet, M. ; Tremblay, P. (1993), "Commentaires sur l'état de la criminalité au Québec, In *Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec*, Québec, Ministère de la sécurité publique, 103-134.

Painter, K. (1989), *Lighting and Crime Prevention : the Edmonton Project*, London, Middlesex Polytechnic, Centre for Criminology.

Patterson, G.R. (1982), *Coercive Family Process*, Eugene, Oregon, Castalia.

Patton, M.Q. (1990), *Qualitative Evaluation and Research Methods* (nd ed), Newbury Park, Ca., Sage Publications.

Patton, M.Q. (1986), *Utilization-Focused Evaluation*, Beverly Hills, Ca., Sage Publications.

Pease, K. (1991), "The Kirkholt Project : Preventing burglary on a British Public Housing Estate", *Security Journal*, vol. 2, 73-77.

Pease, K. (1992), "Preventing Burglary on a British Public Housing Estate", In R.V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 223-229.

Poirier, D. (1985), "Prévenir le vol à main armée ?" *Criminologie*, vol. XVIII, no 2, 135-346.

Polder, W. (1992), *Crime Prevention in the Netherlands : Pilot Projects Evaluated*, Research and Documentation Centre, Ministry of Justice, Netherlands, The Hague.

Poyner, B.(1991), "Situational Crime Prevention in two Parking Facilities", *Security Journal*, vol. 2, no 2, 96-101.

Poyner, B. (1992), "Video Cameras and Bus Vandalism", In R.V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 185-193.

Poyner, B. (1993), "What Works in Crime Prevention : an Overview of Evaluations", In R.V. Clarke (ed) *Crime Prevention Studies*, vol. 1, Monsey, New York, Criminal Justice Press, 7-34.

Poyner, B. ; Webb, B. (1991), *Crime-Free Housing*, Oxford, Engl., Butterworth, Architect.

Poyner, B. ; Webb, B. (1992), "Reducing Theft from Shopping Bags in City", In R. V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 99-107.

Quételet, A. D. (1835), *Physique sociale*, Tome II, Bruxelles, Muquardt ; Paris, Baillière (2e édition ; 1869).

Reiss, A.J. (1988), "Co-offending and Criminal Careers", In M. Tonry. ; N. Morris (eds) *Crime and Justice*, vol. 10, Chicago, University of Chicago Press, 117-170.

Reiss, A.J. ; Roth, J.A. (1993), *Understanding and Preventing Violence*, Washington, D.C., National Academy Press.

Robert, Ph. (1994), "Évaluer la prévention", *Archives de Politique Criminelle*, no 16, Paris, Pédone.

Rosenbaum, D.P. (ed) (1986), *Community Crime Prevention : Does it Work ?*, Beverly Hills, Sage Publications.

Rosenbaum, D.P. (1986), "The Problem of Crime control", In D. P. Rosenbaum (ed) *Community Crime Prevention : Does it work ?*, Beverly Hills, Sage Publications.

Rosenbaum, D.P. (1987), "The Theory and Research Behind Neighborhood Watch : Is it a sound fear and crime reduction strategy ?" *Crime & Delinquency*, vol. 33, no 1, 103- 134.

Rosenbaum, D.P. (1988), "A critical eye on neighborhood watch ; does it reduce crime and fear ?" In T. Hope ; M. Shaw (eds) *Communities and Crime Reduction*, London, Home Office Research and Planning Unit, 126-145.

Rosenbaum, D.P. ; Lewis, D.A. ; Grant, J.A. (1986), "Neighborhood-Based Crime Prevention : Assessing the efficacy of community organizing in Chicago", In D.P. La prévention du crime... p 120 Rosenbaum (ed) *Community Crime Prevention : Does it Work ?*, Beverly Hills, Sage Publications.

Rossi, P.H. ; Freeman, H.E. (1989), *Evaluation, A Systematic Approach* (4th ed), Beverly Hills, Ca., Sage Publications.

Sacco, V.F. ; Silverman, R.A. (1981), "Selling Crime Prevention ; The Evaluation of a Mass Media Campaign", *Revue canadienne de criminologie*, vol. 23, 191-202.

Sacco, V.F. ; Johnson, H. (1990), *Profil de la victimisation au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Approvisionnements et Services.

Scherdin, M.J. (1992), "The Halo Effect : Psychological Deterrence of Electronic Security Systems", *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 133-138.

Shearing, C.D. ; Stenning, P. C. (1992), "From the Panopticon to Disney World ; The development of discipline", In R.V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 249-255.

Sherman, L.W. (1992), *Policing Domestic Violence : Experiments and Dilemmas*, New York, Free Press.

Sherman, L.W. (1992), "Attacking Crime : Policing and Crime Control", In M. Tonry ; N. Morris (eds) *Modern Policing*, Chicago, the University of Chicago Press, 159-231.

Sherman, L. ; Gartin, P. ; Buerger, M.E. (1989), "Hot Spots of Predatory Crime : Routine Activities and the Criminology of Place", *Criminology*, 27, 27-55.

Skogan, W.G. (1984), "Reporting crimes to the police : the status of world research", *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 21, 2, 113-137.

Skogan, W.G. (1987), "The Impact of Victimization on Fear", *Crime & Delinquency*, vol. 33, no 1, 135-154.

Skogan, W.G. ; Maxfield, M.G. (1981), *Coping with Crime. Individual and Neighborhood Reactions*, Beverly Hills, Cal., Sage Publications.

Sloan-Howitt, M. ; Kelling, G.L. (1992), "Subway Graffiti in New York City : Gettin up vs. "Meanin It and Cleanin It", In R.V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 239-248.

Solliciteur général du Canada. (1988), *Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. Victimisation multiple*, no 10, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.

Sparks, R.H. (1981), "Surveys of victimization : An optimistic assessment", In M. Tonry ; N. Morris (eds) *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 3, 1-60. Table Ronde sur la Prévention de la criminalité, (1993), *Pour un Québec plus sécuritaire. Partenaires en prévention*, Québec, Ministère de la Sécurité publique.

Tien, J.M. ; Cahn, M.F. (1986), "The Commercial Security Field Test Program : A systemic evaluation of security survey in Denver, St-Louis and Long Beach", In D.P. Rosenbaum (ed) *Community Crime Prevention. Does It Work ?* Beverly Hills, Sage Publications.

Tremblay, P. ; Cordeau, G ; Kaczorowski, J. (1993), "La peur du crime et ses paradoxes : cartes mentales, écologie criminelle et sentiment d'insécurité", *Revue canadienne de criminologie*, 35, 1, 1-18.

Tremblay, R.E. ; Craig, W.M. (1994), "Developmental Prevention of Crime From Pre-Birth to Adolescence", In M. Tonry ; N. Morris (eds) *Crime and Justice : An Annual Review*, Chicago, University of Chicago Press (à paraître).

Van Andel, H. (1988), "Crime Prevention That Works : the care of public transport in the Netherlands", *Research and Documentation Center*, Netherlands, Ministry of Justice.

Van Andel, H. (1992), "The Care of Public Transport in the Netherlands", in R.V. Clarke (ed) *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 151-163.

Van Dijk, J.J.M ; Mayhew, P. ; Killias, M. (1990), *Experiences of Crime Across the World : Key Findings of the 1989 International Crime Survey*, Deventer (Hollande), Kluwer.

Waller, I. (1992), "La délinquance et sa prévention", *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. XLV, no 33, 265-286.

Waller, I. (1994), *International Collaboration to Prevent Crime*, Montréal, Centre International pour la Prévention de la Criminalité.

Waller, I. ; Okihiro, N. (1978), *Burglary : The Victim and the Public*, Toronto, The University of Toronto Press.

Weiss, C.H. (1972), *Evaluation Research, Methods for Assessing Program Effectiveness*, New Jersey, Prentice-Hall.

Willemse, H.M. (1994), "Developments in Dutch Crime Prevention", In R.V. Clarke (ed) *Crime Prevention Studies*, vol. 2, Monsey, New York, Willow Tree Press, 33-48.

Willemse, H.M. ; de Waard, J. (1993), "Crime Analysis and Prevention : Perspectives from Experience in the Netherlands", *Security Journal*, vol. 4, no 4, 193-204.

Young, A. & Company. (1978), *Second-Year Evaluation. Report for the Cabrini-Green High Impact Program*, Chicago, Il., A. Young & Company.

Fin du texte